La Minerve,

JOURNAL POLITIQUE, LITTERAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL ET D'ANNONCES.

VOL. XLI — EDITION QUOTIDIENNE, MONTREAL LUNDI MATIN, 14 SEPTEMBRE 1868 — No 5.

Acte concernant la Faillite 1864

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de

MICHAEL MARTIN, individuellement et comme ayant fait partie de la ci-devant société de M. & J. Martin, Beauharnois, FAILLI.

Les créanciers du failli susdit sont par le présent notifiés qu'il a déposé à mon bureau un acte de composition et décharge exécuté par la majorité en nombre de ses créanciers, représentant les trois quarts en valeur de ses biens, sujet à révision en vérifiant cette proportion; et à moins qu'opposition ne soit faite au dit acte de composition et décharge dans les six jours juridiques après la dernière insertion de cet avis, le Syndic soussigné agira d'après les clauses et conditions du dit acte.

A. B. STEWART, Syndic.

Montréal, 21 août 1868—2?7 ds

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

JOHN J. REEVES, de la cité de Montréal, marchand-tailleur, FAILLI.

Les créanciers du failli sont par le présent notifiés qu'il a fait une cession de ses biens et effets en vertu de l'acte ci-dessus à moi, syndic soussigné, et ils sont requis de me fournir sous deux mois de cette date, des états de leurs réclamations, spécifiant les garanties qu'ils possèdent, s'ils en ont, et leur valeur, s'ils n'en ont pas, mentionnant le fait, le tout attesté sous serment, avec les pièces justificatives à l'appui de ces réclamations.

T. S. BROWN, Syndic Officiel.

Montréal, 26 août 1868—2?7 ds

Acte concernant la Faillite 1864

No. 2161.

PHILO D. BROWN, courtier, de la cité et du district de Montréal, Demandeur;

vs.

Dame MARIE MARION FRINK, de la dite cité, épouse de Joseph D. Jones, de Montréal susdit, gentilhomme, de son dit époux dûment séparée quant aux biens, et HARRIE E. SANFORD, de Montréal susdit, courtiers et commerçants et associés, faisant affaires comme tels sous les nom et raison sociale de Jones & Sanford, et le dit Joseph D. Jones pour autoriser sa dite femme, Défendeurs.

Un bref de Saisie a émané en cette cause.

M. H. SANBORN, Député Shérif.

Montréal, vingt-huitième jour d'Août 1868. } 297

Sous l'Acte des Faillites de 1864

Province de Québec, } District de Montréal. }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Mardi, le quatrième jour d'Août 1868.

No. 1860.

Présent: L'HONORABLE JUGE MONK.

GEORGE T. SLATER, *Demandeur.*

vs.

HENRY BAYLDON, de la Province de Québec, en Canada, et JOHN R. FOLSOM, de Boston, dans l'Etat de Massachusetts, un des Etats-Unis d'Amérique, faisant affaire comme fabricant de chaussures à Montréal, associés sous le nom et raison de L. R. Vining & Co, *Défendeurs.*

IL EST ORDONNÉ sur la motion des créanciers des dits Henry Bayldon et John R. Folsom, faisant affaire sous le nom de L. R. Vining & Co., la dite motion faite et produite par l'entremise de A. B. Stewart, Gardien nommé en cette affaire que l'assemblée tenue ce jour aux fins de procéder à la nomination d'un syndic à la faillite des dits Henry Bayldon et John R. Folsom soit, et elle est par les présentes prorogée et continuée au samedi, vingt-six Septembre prochain. Et il est de plus ordonné que la dite assemblée ainsi ajournée soit tenue dans la Salle des Faillites, pour les affaires en faillite au Palais-de-Justice, en la Cité de Montréal, Samedi, le dit Vingt-Sixième jour de Septembre prochain, à Onze heures de l'Avant-Midi, pour là et alors les dits créanciers donner leur avis touchant la nomination d'un Syndic Officiel à la faillite des dits insolvables faisant affaire sous les dits nom et raison de L. R. Vining & Co.

Par ordre,

HUBERT, PAPINEAU & HONEY, 303—ds P. S. C.

CANADA, Province de Québec, } District de Montréal. }

Acte concernant la Faillite 1864

ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de

RICHARD A. GRIFFITH et BENJAMIN G. BALLARD, tous deux de Montréal, commerçants, y faisant ci-devant affaires en société, sous la raison sociale de Griffith et Ballard, FAILLIS,

ET

ANDREW B. STEWART, SYNDIC.

AVIS est par le présent donné que les soussignés ont produit au Bureau de cette Cour un consentement par leurs créanciers à leurs décharge et que MARDI le DIX-SEPT de NOVEMBRE prochain à DIX heures de l'avant-midi, ou sitôt après que conseil pourra être attendu ils feront application à la dite cour pour en obtenir une confirmation de la dite décharge ainsi exécutée en leur faveur en vertu du dit acte.

GREFFITH & BALLARD par leurs avocats, PARKINS & RAMSAY.

Montréal, 7 Sept.—305 1

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

JOSEPH DANSEREAU, de Verchères; P. de Q. FAILLI.

Une feuille de dividende, étant les procédés de vente de la propriété immobilière du failli, a été préparée, sujette à objection d'ici au premier jour d'Octobre prochain.

JOHN WHYTE, Syndic.

Montréal, 8 septembre 1868—ds 1

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

A. McDONALD & FILS, de Montréal, FAILLIS.

Une feuille de dividende, étant les procédés de vente de la propriété immobilière des faillis, a été préparée, sujette à objection d'ici au premier jour d'Octobre prochain.

JOHN WHYTE, Syndic.

Montréal, 8 septembre 1868—ds 1

LE COUP D'APPETIT.

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

MOISE DUQUETTE, Marchand de St. Jacques le Mineur, FAILLI.

Les créanciers du soussigné sont notifiés de s'assembler à Montréal, au bureau de M. Louis J. R. Giard, No. 22½, rue Notre-Dame, MARDI, le 22 courant, à TROIS heures P. M., pour recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic.

MOISE DUQUETTE.

St. Jacques le Mineur, 8 sept. 1868—dx 1

Sous l'acte des Faillites de 1864.

Province de Québec, } District de Montréal, }

DANS LA COUR SUPERIEURE.

Mardi, le huitième jour de Septembre 1868.

PRÉSENT: L'Honorable JUGE MONDELET.

No. 2038.

JAMES JEFFREY & Al., *Demandeurs,*

vs.

MORRIS ZACHARIAS, Fabricant de cigares et tabac, de la Cité et District de Montréal, faisant affaires à Montréal susdit, sous le nom et raison de M. Zacharias & Cie., *Défendeurs.*

Il est ordonné sur motion des Demandeurs qu'une assemblée des créanciers du dit Morris Zacharias soit tenue dans la Salle des Faillites, pour les affaires en faillites au Palais-de-Justice en la Cité de Montréal, LUNDI, le VINGT-HUITIÈME jour de SEPTEMBRE courant, à ONZE heures de l'avant-midi, pour là et alors donner leur avis touchant la nomination d'un Syndic Officiel à la faillite du dit Morris Zacharias.

(Par ordre,)

HUBERT, PAPINEAU & HONEY, 1—ds P. C. S.

Acte concernant la Faillite 1864

Dans l'affaire de

A. S. HART, de Yamachiche, FAILLI.

Le soussigné, ayant été nommé Syndic dans cette affaire, requiert que les réclamations soient filées à son Bureau, sous deux mois de cette date.

LOUIS J. R. GIARD, Syndic.

Montréal, 11 sept. 1868—4 ds

ACADÉMIE Ste. MARIE,

COIN DES

Rues Craig et Visitation.

La réouverture des classes aura lieu MARDI, le PREMIER Septembre prochain, à 8½ heures A.M.

Le prix d'enseignement dans chaque année du cours est payable par mois et d'avance.

Première année du cours			$0,50
Seconde	"	"	0,75
Troisième	"	"	1,00
Quatrième	"	"	1,50

Une réduction de 25 centins par mois sera faite aux parents qui auront deux ou plusieurs enfants à l'Académie.

Cette institution a pour but spécial de préparer les élèves qui suivent ses cours à toutes les branches du commerce et de l'industrie.

Les langues française et anglaise y sont enseignées par des nationaux de chaque langue.

Pour toutes ces particularités, s'adresser au Principal, à l'Académie Ste. Marie, rue Craig, No. 181,

De 8 heures à 9½ heures A. M.
" 12 " 1½ " P. M.

H. M. DOSTALER, Principal.

Montréal, 22 août 1868. k m—291

PENSIONNAT.

L'Académie Anglaise et Française

DE

MADAME O. H. E. CLARKE

POUR LES DEMOISELLES

RUE ST. DENIS, No. 330

PRÈS DU CARRÉ VIGER

RECOMMENCERA SON COURS D'ETUDES

Mardi, 1er Septembre 1868.

MADAME CLARKE continuera d'être secondée par M. CLARKE, père, qui donnera une attention particulière à l'ANGLAIS, l'ECRITURE et l'ARITHMÉTIQUE, et par DEUX MAITRESSES capables, ANGLAISE et FRANÇAISE ainsi que par des professeurs de MUSIQUE et de CHANT. La CONVERSATION ANGLAISE et FRANÇAISE est spécialement exigée.

Des élèves seront reçues en Pension comme par le passé, et auront de la part de Madame Clarke toute l'attention possible, par rapport à leur santé, et à leurs manières aussi bien que par rapport à leur instruction. Les pensionnaires dont les parents le désirent, seront initiées aux soins du ménage.

Le Dessin, la Couture et les Ouvrages de Fantaisie sont enseignés dans l'établissement.

Montréal, 11 août 1868—m k 281

"CARRATRACA!"

PENSIONNAT Ste. MARIE.

SOUS LA DIRECTION DES

RELIGIEUSES DU BON PASTEUR

(No. 500, Rue Sherbrooke,)

MONTRÉAL.

Le cours d'études de cette Institution se divise comme suit: Langue Française et Anglaise, Orthographe, Lecture, Ecriture, Grammaire, Rhétorique, Composition, Histoire, Géographie, (avec *Mappes* et *Globes*) Physique, Chimie, Botanique, Astronomie, Arithmétique, Tenue des Livres, Musique (vocale et instrumentale), Dessin, Ouvrages à l'Aiguille, etc., etc.

CONDITIONS:

Pension et Enseignement, par mois		$8,00
Musique	do	2,00
Dessin et Peinture	do	1,00
Lavage	do	1,00
Lit	pour l'année	5,00
Pupitre	do	1,00

Les livres, les frais de poste, les fournitures pour le dessin et la peinture sont chargés à part.

L'année scolaire commence le PREMIER LUNDI DE SEPTEMBRE, et se termine vers le 6 Juillet.

Le costume consiste en une robe mérinos noir et une de mousseline blanche; en sus, chaque élève doit être pourvue d'un voile de lei noir et d'un blanc, six serviettes de toilette, un couteau, une cuvelier, un gobelet et une boîte à ouvrage.

On ne fait point de déduction pour une absence partielle de l'année, à moins toute fois qu'une maladie prolongée n'en fut la cause.

Les élèves sont reçues à tout époque de l'année.

SR. ST. GABRIEL, Supérieure.

19 août 1868. m—288

Voitures et Harnais à Vendre.

Pour très-bon marché: une bonne Voiture couverte, de Famille, un Buggie léger, deux Harnais montés en argent, une Selle presque neuve, Couvertes, Fouets, &c., &c.

S'adresser au No 201, rue Mignonne.

4 mai 189

A. LÉVÊQUE.

ARCHITECTE,

ET

Agent pour l'obtention des Brevets d'Invention

EN CANADA ET A L'ÉTRANGER.

Bureaux: 35, Petite Rue St. Jacques.

19 août. 288—

ECOLE COMMERCIALE INDEPENDANTE

TENUE PAR

THEOPHILE MICHON.

AU

VILLAGE DE L'ASSOMPTION.

LE Soussigné OUVRIRA SES CLASSES le SECOND jour de SEPTEMBRE prochain. Il continuera d'enseigner le Calcul arithmétique, la Calligraphie, la Tenue des Livres par simple et double entrée, en rapport avec toutes les branches de commerce; les Eléments de la Correspondance aussi en rapport avec les diverses transactions commerciales; les langues Française et Anglaise (plus particulièrement la dernière langue) feront le principal objet de son enseignement. Il offre aux familles le précieux avantage de placer lui-même dans les meilleures maisons de commerce de Montréal, les enfants confiés à sa direction. Dix-sept de ses élèves y ont trouvé place, depuis deux ans, et s'y maintiennent avec avantage; plusieurs servent à la campagne, à la satisfaction de leurs patrons.

Conditions d'admission très-faciles.

THEOPHILE MICHON.

L'Assomption, 14 août—284 m

ECOLE

Modèle de choix de Montréal,

Nos. 6, 8 et 10, RUE St. CONSTANT.

Les cours de cette institution s'ouvriront LUNDI, le TRENTE ET UN Août courant, à NEUF heures A. M.

L'on y donne une éducation anglaise, française, commerciale et mathématique à des prix extrêmement modérés.

Pour plus amples détails, s'adresser aux Nos. 6 ou 10 à l'Ecole.

WM. DORAN, Principal.

24 août 1868. dm—292

Ecole Normale Jacques-Cartier.

La rentrée aura lieu LUNDI, le 14 Septembre courant, à CINQ heures P. M. Les élèves doivent:

1o. Payer le 1er quartier d'avance;
2o. Produire l'acte de leur baptême;
3o. Avoir le costume de l'Ecole.

2 sept. 300

Académie Française et Anglaise

DE

MLLE A. M. CLARKE

778,—Rue Craig,—778.

Les classes de cette Académie, déjà bien connue s'ouvriront MARDI, le 1er SEPTEMBRE prochain.

Comme par le passé, les Dames de cet Etablissement porteront aux élèves qui leur seront confiées un intérêt et des soins tout particuliers.

Quelques élèves pourront être reçues comme pensionnaires à un prix raisonnable.

14 août—m k 284

Académie Commerciale Catholique de Montréal,

RUE COTTE, Nos. 31 et 33.

La réouverture des classes aura lieu MARDI, le PREMIER SEPTEMBRE prochain.

CONDITIONS:

Le prix de l'enseignement dans chaque année du cours est payable par mois, du 1er au 15, et d'avance.

Première année du cours			$1,00 par mois.
Deuxième	"		1,50 "
Troisième	"		2,00 "
Quatrième	"		2,50 "
Cinquième	"		3,00 "

Une réduction de 25 centins par mois sera faite aux parents qui paieront par trimestre ou qui auront deux ou plusieurs enfants à l'Ecole, ainsi qu'à ceux qui appartiendront à quelques-unes des sociétés de bienveillance de Montréal.

Une addition de 25 centins par mois sera faite, au contraire, à ceux qui ne paieront pas leur compte dans les premiers quinze jours de chaque mois.

Tous les mois, les parents recevront un bulletin constatant la conduite, le travail et le succès de leurs enfants.

L'Académie Commerciale a pour but spécial de préparer les élèves qui suivent ses cours à toutes les branches du commerce et de l'industrie.

Le grand nombre des Canadiens et des Anglais qui la fréquentent constamment, en fait une des écoles les plus favorables à l'étude pratique de la langue française et de la langue anglaise qui sont enseignées par des nationaux de chaque langue.

Pour toutes les particularités, s'adresser au Principal, à l'Académie, rue Cotté, No. 31.

De 8 heures à 10 heures A.M.
" 1 " 2 " P.M.

U. E. ARCHAMBAULT, Principal.

Montréal, 21 août 1868. 1s—280

L'Académie Commerciale

ANGLAISE ET FRANÇAISE

LACOMBE & CLARKE

RUE SAINT-DENIS, NO. 32

PRÈS DU CARRÉ VIGER.

RECOMMENCERA SON COURS D'ETUDES

MARDI, 1er SEPTEMBRE 1868.

Des personnes capables et zélées, demeurant dans l'établissement, seconderont constamment les chefs, outre les maîtres de MUSIQUE et de CHANT. M. CLARKE, père, continuera à donner tous ses soins aux Classes Supérieures. La TENUE DES LIVRES fait partie du COURS COMMERCIAL, et il y a une CLASSE LATINE préparatoire pour les élèves qui le désirent.

Montréal, 14 août 1868.—m k 284

Pensionnaires demandés.

On demande dans une famille privée une couple de Pensionnaires. La maison est située dans une bonne localité.

S'adresser à ce bureau.

21 août 1868. g m—292

Caisse d'Epargne de la Société de Tempérance

SECTION ST. JOSEPH.

AVIS.

Les membres de la Caisse d'Epargne de la Société de Tempérance, Section St. Joseph, et toutes personnes intéressées, sont informés que la dite société, dans sa séance du 27 courant, a adopté une résolution déclarant qu'il est urgent de dissoudre telle société, immédiatement après que ses engagements auront été honorés, et si aucune personne entend faire objection à la dite résolution, elle est tenue de le faire dans les quinze jours qui suivront la dernière publication du présent avis.

ALPHONSE BOURDON, Secrétaire.

Montréal, 28 août 1868—297 q k A

North British & Mercantile

CONTRE LE FEU ET SUR LA VIE.

ETABLIE EN 1809.

CAPITAL	$10,000,000
ACCUMULATION DE FONDS	12,000,000
REVENU ANNUEL	3,000,000

BUREAU PRINCIPAL:

No. 72, Rue St. François-Xavier, Montréal.

H. J. JOHNSTON, Secrétaire,
MACDOUGALL & DAVIDSON,
Agents Généraux pour le Canada
P. R. FAUTEUX, Sous-Agent.

Montréal, 22 janvier 1868 a—113

"CARRATRACA!"

A. MOLINELLI & CIE.,

MEUBLIERS,

CI-DEVANT AU No. 19, QUARRÉ VICTORIA

ONT

TRANSPORTE LEURS MAGASINS

AU

No. 88, Rue Notre-Dame.

MM. MOLINELLI & CIE., profitent de l'occasion pour remercier le public de l'encouragement libéral qu'il leur a toujours accordé. Comme par le passé, on trouvera satisfaction dans leurs magasins en Meubles de tous genres et de première classe à des prix modérés, comprenant:

Ameublement de Salon,
De Salle à Diner,
De Chambre à Coucher,
MATELAS EN CRIN A RESSORTS, Etc.

M. & CIE., prient leurs nombreux amis et le public de visiter leurs nouveaux magasins et de les favoriser de leurs commandes qu'ils exécuteront à aussi bon marché qu'ailleurs.

13 juillet—tm 256

CONCOURS PROVINCIAL

AGRICOLE ET INDUSTRIEL

POUR 1868,

OUVERT A LA

PUISSANCE du CANADA

AURA LIEU A LA

CITE DE MONTREAL,

Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi

15, 16, 17 et 18 SEPTEMBRE,

DANS LE PALAIS DE CRISTAL

Rue Ste. Catherine, et sur le terrain de la Ferme des Prêtres dans le voisinage immédiat, situé entre les rues Guy et Sherbrooke

Prix offerts--$10,000 à $12,000

Pour les listes de prix et les blancs d'entrée dans le département agricole, s'adresser au Secrétaire de la Chambre d'Agriculture, No. 615, Rue Craig, ou aux Secrétaires des Sociétés d'Agriculture de Comté.

Dans le département industriel on pourra se procurer des listes de prix et des blancs d'entrée en s'adressant au Secrétaire de la Chambre des Arts et Manufactures, Institut des Artisans, Grande rue St. Jacques.

Les entrées dans le département agricole devront être faites le ou avant Samedi, le 22 Août prochain, au Bureau du Secrétaire, No. 615, Rue Craig. Pour les produits agricoles on recevra les entrées jusqu'à samedi, le 5 septembre.

Pour le département industriel, les entrées devront être faites le ou avant le 15 septembre, au Bureau de la Chambre des Arts et Manufactures.

Chaque concurrent devra payer un dollar en faisant son entrée, ce qui lui donnera droit à un billet d'admission pendant tout le concours.

Des arrangements ont été faits avec les principales lignes de chemin de fer et de navigation, pour rendre à destination, franc de charge, tout objet exposé qui n'aura pas été vendu.

Les concurrents étrangers dans le département industriel auront autant d'espace que possible pour exhiber leurs objets, mais ne pourront pas entrer en compétition pour les prix.

Pour plus amples informations, s'adresser aux soussignés, Secrétaires-Conjoints de l'Association Agricole.

GEORGES LECLERC, Sec. de la Chambre d'Agriculture.
A. A. STEVENSON, Sec. de la Chambre des Arts et Manufactures.

1er juillet—tm 245

LA VINGT-TROISIÈME

GRANDE EXHIBITION ANNUELLE

DE LA

Société d'Agriculture et d'Horticulture

DE MONTRÉAL

AURA LIEU

MARDI, MERCREDI ET JEUDI,

LES 15, 16 ET 17 SEPTEMBRE PROCHAIN,

Dans la splendide bâtisse du

CERCLE A PATINER VICTORIA,

RUE DRUMMOND.

La compétition est ouverte dans tout le Canada

POUR

FRUITS,
FLEURS,
LÉGUMES,
OISEAUX CHANTEURS, &c, &c.

On peut se procurer une liste des prix et toutes les informations voulues de

J. E. PELL, Sec.-Trésorier, 91, Rue St. Antoine.

Les prix accordés aux plantes des jardins d'hiver sont plus élevés que d'ordinaire

21 août. 280—k

DOCTEUR H. A. LABADIE.

No. 6, PETITE RUE ST. JACQUES,

Au second étage, 2ème porte de la Rue St. Gabriel, Montréal.

23 juillet. 215—k

LA

Compagnie New-York d'Assurance

SUR LA VIE.

INCORPOREE EN 1841.

Accumulation de Fonds..... $11,000,000.

Cette compagnie ayant déposé entre les mains du Receveur-Général à Ottawa, le montant exigé par la nouvelle loi d'assurance, continue de transiger ses affaires en Canada. C'est à cette compagnie d'assurance que le public est redevable d'avoir introduit le système de non-confiscation des *polices* en 1860, changeant ainsi l'assurance sur la vie en un placement profitable. Comme cette compagnie est une des quelques unes qui soient strictement mutuelles, nous invitons le public à examiner notre système avant de s'assurer ailleurs. Comme il n'y a pas d'actionnaires, les assurés jouissent de tous les profits. Les dividendes sont payés sur toutes les polices qui ont été en force pendant un an; et ensuite chaque année sur le plan de contribution. Surplus divisible entre les assurés le 1er janvier 1868, $1,642,425.59.

WALTER BURKE, Procureur.

Bureaux: Bâtisses du *Herald*, No. 51, Grande Rue St. Jacques.

BURKE & SOMERVILLE, Gérants.

☞ **On a besoin d'Agents pour tout le Canada**

9 sept. 1—s k

AVIS DE DECES.

Sur la route de Californie, lundi, 13 juillet, de dissenterie chronique, CHARLES ELLIS GIMBREDE, à l'âge de 47 ans.

Les héritiers du dit Charles Ellis Gimbrede sont priés de communiquer avec MM. BURKE & SOMERVILLE, Gérants de la Compagnie d'Assurance sur la Vie New-York (NEW-YORK LIFE INSURANCE Co.) Grande Rue St. Jacques.

9 sept. 1—q

Glace! Glace!! Glace!! Glace!!!

A VENDRE.

Comme presque tous les vendeurs de glace se trouvent à manquer de glace, par la trop grande chaleur que nous avons eu durant ces derniers mois, le soussigné avertit ses pratiques et le public en général qu'il est prêt à fournir aucune quantité de glace pour le reste de la saison.

Pour les prix, s'adresser au No. 149, RUE SANGUINET, Montréal.

JOSEPH CHRISTIN Manufacturier de Soda et Ginger Ale, &c, &c.

8 sept—305 ds p

M. GAUTHIER,

AGENT,

MARCHAND-TAILLEUR,

192, Rue Notre-Dame, 192,

PRÈS DU PALAIS-DE-JUSTICE,

AU SECOND ÉTAGE, MONTRÉAL.

On trouve à cet Etablissement toute espèce de Draps, Casimirs, Tweeds et Vestings pour Hommes. Les ordres sont promptement exécutés.

g mars. 152j.

"CARRATRACA!"

J. A. & J. E. O. LABADIE,

NOTAIRES PUBLICS,

BUREAU:—No. 6, PETITE RUE ST. JACQUES,

Au second étage, 2ème porte de la Rue St. Gabriel, Montréal.

3 juillet. 205—k

DR. L. O. THAYER, le célèbre OCULISTE et AURISTE, est à Montréal et peut être consulté à son Bureau, No. 155, **Grande Rue St. Jacques,** à côté de MM. MORGAN & CIE, sur toutes les maladies et inflammations des Yeux et des Oreilles.

La cataracte guérie, les yeux louches dressés et les yeux artificiels posés.

Madame Mongeau, de Verchères, aveugle par l'inflammation, guérie dans peu de temps, et beaucoup d'autres.

9 septembre—a k 1

BAZAR PARISIEN

(NOUVELLE MAISON.)

D. BOURGEOIS & CIE.

233, Rue Notre-Dame,

IMPORTATEURS

DE

BIJOUTERIES FRANCAISES

DES

Meilleures Manufactures de Nouveautés et de Fantaisie

DE

PARIS,

EN

OR, EN ARGENT, EN ÉCAIL, EN JET, ETC,

LE TOUT

D'un fini et d'une élégance exceptionnelle.

Les Messieurs du Clergé pourront se procurer à cet établissement tous les objets nécessaires pour le Culte,

BRONZE D'ALLUMINIUM,

SEULS AGENTS EN CANADA

POUR LA CÉLEBRE

Crême d'Huile de Foie de Morue

DE LA

MAISON JOLY, DE PARIS.

— DE PLUS —

Un assortiment considérable de CHAUSSURES FRANÇAISES de première qualité pour Messieurs, Dames et Enfants.

— AUSSI —

PARFUMERIES FRANÇAISES, PEIGNES, BROSSES, SAVON, &c.

VENANT D'ÊTRE REÇU:

VINS FRANÇAIS.

D. BOURGEOIS & CIE.,

264—ak **No. 233, Rue Notre-Dame.**

PHARMACIE.

Le soussigné, licencié Pharmacien et Chimiste du Collège des Médecins et Chirurgiens du Bas-Canada, et Pharmacien de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, a le plaisir d'annoncer à tous les citoyens de Montréal et aux Médecins en particulier, qu'il a

OUVERT UNE PHARMACIE

AU

No 252, Rue Notre-Dame,

CI-DEVANT OCCUPÉ PAR

MM. LAVIOLETTE & GIRALDI,

Et espère mériter l'encouragement de tout le public en général.

Opères des médecins et des marchands des campagnes environnantes remplis avec ponctualité.

Analyses Chimiques et Pharmaceutiques faites à demandes.

Prescriptions remplies à toutes heures de la nuit et du dimanche.

Toutes préparations faites suivant la Pharmacopée de Londres et de la nouvelle Pharmacopée Britannique.

Z. FORTIER,

Pharmacien-Chimiste de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

12 mai—s... 206

LE COUP D'APPETIT.

A VENDRE

DE

TERRAIN DU VIEUX CIMETIERE.

Les soussignés donnent avis aux Capitalistes qu'ils sont maintenant prêts à vendre cette magnifique propriété, dont le plan est déposé et sujet à être examinés au Bureau de D. MASSON, 31, Rue St. Pierre, où l'on pourra en même temps obtenir les conditions de vente.

BENJ. COMTE, D. MASSON.

Montréal, 5 sept. 1868—293

ALE de QUININE D'ARNETT

(VERITABLE AMERE TONIQUE)

Garantie supérieure à celui des Distilleries d'Alresop ou Bass.

Cette ALE, de la plus pure *qualité, est distillée du meilleur Malt et Houblon, avec de la Quinine,* afin de lui donner des propriétés amères et toniques.

Dans les cas où la Quinine sera bienfaisante comme article de Diète, cette Ale est parfaite dans le principe, et les personnes les plus délicates peuvent en faire usage.

On garantit que chaque bouteille d'une pinte impériale contient un grain de la plus fine Quinine, et qu'elle se conservera dans peu importe quel climat.

AVERTISSEMENT. — Aucune Ale amère de Quinine n'est véritable à moins que la bouteille ne porte sur l'enveloppe du bouchon, la signature de "LEWIS ARNETT," et la marque de commerce sur l'étiquette. Toute personne qui contrefera en couleur soit l'étiquette ou la marque de commerce, sera poursuivie.

Des médecins éminents recommandent tous les jours cette Ale, non seulement comme un article de Diète, mais comme un remède aussi bien que comme Diète dans les cas d'indigestion, de débilité générale, de fièvres intermittantes, la guérison des fièvres lentes, de la névralgie et autres affections où la Quinine est employée. Voir les rapports dans le "British Medical Journal," dans le "The Grocer" dans "Morgan's Export Circular," et autres journaux de premier ordre.

On ne peut s'en procurer que chez

DUFRESNE & McGARITY, 1er sept—289 221, Rue Notre-Dame.

RENAUD & BROSSEAU

Epiciers en Gros et en Détail

123—RUE St. PAUL—123

VIS A VIS LE MARCHÉ BONSECOURS

AURONT toujours un assortiment complet d'ÉPICERIES DE TOUS GENRES et des plus recherchées sur le marché, qu'ils vendront en gros à aussi bon marché que partout ailleurs.

—AUSSI—

Vins de Choix,
Liqueurs,
Genièvre,
Brandy, &c.,

QU'ILS DISPOSERONT A BAS PRIX.

ILS comptent sur l'encouragement de leurs nombreux amis et pratiques de la ville et des campagnes.

7 avril. 75—s m k

EN MAGASIN

500 demi-caisses Young Hyson, Hyson, Impérial, Poudre à Canon, Coloré, et U. C. Thé du Japon.
100 caisses et demi-caisses du plus beau Souchong anglais pour Déjeuner
50 caisses do do do Congou
500 brls "Nouvelle Récolte" Raisin Zante
25 caisses Indigo de Madras
50 bcts
25 qr-caques } Brandy pâle Hennessy
225 caisses }
Gin "DeKuypters"
25 bcts "Roll & Dunlops" à doubles baies "London proof" Gin
50 bcts } Vin de Sherry pâle
30 qr-caques }
30 qr-caques "Woodhouse & Cie" Madère L
50 Bon Vieux Rhum de Jamaique

A VENDRE PAR

HUGH FRASER, 45 et 47, Rue St. Sacrement.

98—ka Et 4 et 6, Rue St. Alexis.

LE MEILLEUR et le PLUS SUR PLACEMENT

EN CE PAYS.

LA COMPAGNIE DE TOURBE

ANGLO-AMÉRICAINE.

Capital, £200,000 en 8,000 parts de $25 chacune

DIVIDENDE DE 12½ PAR CENT GARANTI.

1,600 PARTS MAINTENANT OFFERTES AU PUBLIC.

La propriété de la Compagnie contient

6,000,000 de TONNES de TOURBE.

Actuellement manufacturée au prix de $1.15 la tonne et promptement vendue sur les lieux à $3.50 la tonne.

On offre actuellement ce stock en vente afin de pouvoir employer plus de mécanisme pendant la saison prochaine.

Les actionnaires peuvent s'attendre raisonnablement à faire doubler l'argent de leur placement dans trois années.

On peut se procurer des prospectus et d'amples informations en s'adressant à

A. McK. COCHRANE, 389, Rue Ste. Paul, ou à la boîte 462, Bureau de Poste.

12 sept—4 m k

MAGASIN A LOUER

Dans une des meilleures places d'affaires du faubourg St. Joseph.

S'adresser au Bureau de *La Minerve.*

10 sept.—3 ds p

1868-69.

UNIVERSITE DU COLLEGE VICTORIA.

FACULTE DE DROIT.

Professeurs—1868-69.

Droit Civil: L'HON. A. A. DORION, C. R., M. P. P.
" JOSEPH DOUTRE, C. R.
Droit Criminel: WM. H. KERR, ECR.
Droit Commercial: JOHN A. PERKINS, M. A., B. C. L.
Procédure Civile: GONZALVE DOUTRE, B. C. L.
Droit Romain: C. A. GEOFFRION, B. C. L.

Les Cours commenceront le 19 Octobre prochain, et se termineront le 4 Avril 1869, et se donneront au No. 111, rue Notre-Dame, INSTITUT-CANADIEN.

JOHN A. PERKINS, Secrétaire.

No. 69, Petite rue St. Jacques.

Montréal, 10 septembre 1868—m k 3

On demande à Burlington, Vt.,

UN homme doué d'une bonne voix, connaissant le chant et la musique vocale, capable de diriger et de former un chœur, et aussi de former un corps de musique militaire.

S'adresser à M. A. BARBARIN, Prêtre du Séminaire, de midi à 2 hs. p. m.

12 sept. 4—q g

A VENDRE

A DES CONDITIONS FACILES.

Plusieurs Magnifiques LOTS A BATIR, situés à l'encoignure des rues St. Hubert et Dorchester.

DE PLUS

DEUX BELLES MAISONS en brique, couvertes en ferblanc, avec Bains, Closets, et dépendances en brique.

S'adresser à

H. M. PERRAULT, Architecte, No. 89, rue St. François-Xavier.

27 août—2?5 m p

BAZAR!

Il se tiendra, LUNDI prochain et les jours suivants, un GRAND BAZAR, au Pied du Courant, Rue Dufresne, dans la bâtisse de M. LAMOUREUX, au profit des pauvres de cet arrondissement.

10 sept. 3—g

"CARRATRACA!"

A VENDRE.

L'on offre en vente une TERRE de la contenance de 180 arpents, avec maison, granges, étables et autres dépendances dessus construites, de 14 perches de front. Par sa position sur le fleuve St. Laurent et sa proximité de la ville, dont elle n'est éloignée que de trois milles à la paroisse de la Longue-Pointe, cette terre offre de grands avantages aux acquéreurs.

Pour plus amples informations, s'adresser à

H. J. MEYER, Notaire, 10 sept—2 Montréal.

REPARATIONS DE MEUBLES.

A. LAVIGNE,

89—Rue St. Laurent—89

Le soussigné, qui a fait son apprentissage chez MM. Hilton & Cie, continue, comme par le passé, à REPARER, VERNIR, POLIR et BOURRER les Meubles. Poser les Rideaux et Corniches, Tapis, &c, &c, soit à domicile, soit en se chargeant de transporter lui-même ses effets à son atelier.

Matelats en Crin et à Ressorts faits à ordre. Le soussigné a aussi en mains des chaises à Dos Elastiques (*Spring Back Chairs.*)

A. LAVIGNE, 22 août—291 m 89, RUE ST. LAURENT.

Succession de feu M. Jos. Beaudry

Les Exécuteurs Testamentaires de la succession de feu M. JOSEPH BEAUDRY ont enfin réussi à régler avec ses deux associés, et ils sont maintenant prêts à offrir en vente tout le FONDS DE MAGASIN de la ci-devant société, se montant à **$220,000,** qu'ils écouleront en gros ou en détail.

Les personnes qui ont des comptes contre la dite succession sont priées de les adresser aux Exécuteurs Testamentaires, et ceux qui y sont endettées devront également payer aux Exécuteurs Testamentaires soussignés, seuls autorisés à régler les affaires.

J. L. BEAUDRY, J. B. BEAUDRY, Exécuteurs Testamentaires.

Montréal, 12 sept. 1868—4 qu

"CARRATRACA!"

Domestiques Demandées.

On demande TROIS FILLES: une cuisinière, une fille de chambre, et une couturière.

S'adresser au No. 1018 rue Dorchester Ouest.

11 sept.—8 4

FEUILLETON DE "LA MINERVE."

LES

Aventures d'un Chevalier Bohême

PAR

N. de MONTEPIN.

PREMIERE PARTIE!

EMERAUDE ET CIE.

(*Suite.*)

XXIV

LES BANDITS.

Tous ses membres étaient brisés de lassitude et, s'il ne se hâtait de regagner son gîte, la force lui manquerait pour y arriver.

Il regagna l'un de ses escaliers qui du bord de l'eau conduisent au quai, et il retourna sur le Pont Neuf.

Là, il eut le bonheur de retrouver son chapeau qu'il avait placé contre une borne et qui, grâce à l'obscurité, n'avait point été remarqué.

Une fièvre ardente faisait battre ses artères, sa tête était en feu, et ses jambes épuisées ne pouvaient plus supporter le poids de son corps.

En face de la porte de l'hôtellerie, quelqu'un semblait attendre.

Raoul ne reconnut point d'abord ce quelqu'un qui allait et venait en long et en large dans les ténèbres, comme une ombre mouvante.

Mais, à mesure qu'il approchait, l'ombre se dirigeait de son côté, et, quand il ne fut plus qu'à quelques pas, cette ombre poussa un cri de joi, se jeta à son cou, l'embrassa et le serra frénétiquement dans ses bras en murmurant:

—C'est vous monsieur le chevalier!... en

Ezéchiel vendait des chevaux, des b'joux, des étoffes.

Le pauvre garçon, provincial jusqu'au bout des ongles, avait encore cette honnête pudeur de ne pas vouloir entrer en plein jour dans le logis d'un usurier.

Quand arriva la nuit, il prit la montre et il se mit en route.

(A continuer.)

LA MINERVE

LUNDI MATIN, 14 SEPTEMBRE 1868.

Nous connaissons peu de journaux qui aient mieux réussi que le *Nouveau-Monde* à faire du scandale. En conformité avec sa mission pacifique et évangélique, il n'a cessé de frapper à tort et à travers, de décrier, de calomnier, de chicaner. Pour notre part, nous avons commencé à subir sa persécution jusque dans la personne de nos correspondants parisiens. Nous n'avons pas eu de misère à le confondre ; mais cela ne l'a pas engagé à se retracter, pas plus que la lettre qu'il a reçue de M. Chantrel à ce sujet et qu'il a jugé à propos de ne pas publier.

Puis est venue la falsification d'un article de l'*Unicers* pour éviter de mentionner notre nom, suivie d'une bordée d'injures, auxquelles nous avons fait la sourde oreille, ainsi qu'à la guerre continuelle qu'il a depuis nourrie contre nous.

Enfin, le journal déchu arrive à cette *infâme* tactique de partisan dirigée contre l'Hon. M. Ouimet. En voyant le titre et la qualité d'organe du clergé ainsi profané, devions-nous avoir plus de patience que celui qui ne voulut pas laisser profaner le temple. Nous allons préciser les choses.

Un avocat, directeur du *Nouveau-Monde*, conduit, pour le demandeur, un procès interminable dont le défendeur est un parent de l'Hon. M. Ouimet. L'avocat a déjà, dans sa plaidoirie, cherché à détruire la réputation de l'Hon. M. Ouimet, l'un des témoins dans l'affaire et il espère gagner sa cause en diminuant la valeur de son témoignage. Cette ardeur à ruiner la réputation de notre Procureur-Général est dégenérée en manie, et chaque fois que le bruit se répand que l'Hon. M. Ouimet va être nommé juge, il fait parvenir une requête contre lui au gouvernement.

Cet avocat, secondé du rédacteur, lequel veut à tout prix batailler contre la *Minerve*, a trouvé une excellente occasion de se cacher derrière le clergé pour tâcher de plaider sa cause. Cette cause est celle d'un spéculateur qui n'a jamais été lésé, mais qui a acheté les droits des héritiers dans le but unique de plaider et loin qu'il y ait apparence de dol et fraude de la part du défendeur, comme l'alègue le *Nouveau-Monde*, la cour supérieure a décidé que le demandeur, M. Lemoine, avait tort et que le défendeur, M. Lionais, avait agi honnêtement. C'est ainsi que ce journal ne respecte pas même une décision légale, dans le but d'injurier un homme respectable.

Voilà, en peu de mots, l'explication que nous avons à donner au public sur la manière dont le clergé a été joué en cette circonstance. C'est pourquoi, nous avons prétendu et nous prétendons encore que le *Nouveau-Monde* n'est pas, de fait, l'organe du clergé, qui a beaucoup plus de charité, de cœur et d'esprit que le *Nouveau-Monde*.

Maintenant, nous allons disséquer la dernière réponse du *Nouveau-Monde*. Cette réponse s'adresse plus à la *Minerve* qu'à l'Hon. M. Ouimet. Quatre ou cinq de ses colonnes sont employées à nous ne savons quelles redites, que notre confrère nous prie de supposer être des arguments et qu'il résume comme suit :

Ainsi donc, 1o. *le bill, eu égard à notre législation, n'est pas mauvais du tout;* c'est la *Minerve* elle-même qui l'affirme avec naïveté.

Mais alors pourquoi sommes-nous *diffamateurs*, ô contrère adroit? Pourquoi refusez-vous d'indiquer les auteurs véritables du bill? Et surtout, pourquoi laissez-vous croire pendant trois mois que le bill est mauvais, puisque vous en menaciez le *Pays*, qui se tait aussitôt? Et le *Pays* aime assez la liberté de parler, et il n'est guère timide quand il est attaqué.

Ainsi donc, 2o. Sir L. H. Lafontaine's'y serait pris comme l'auteur du bill en question pour gagner une cause importante!

Vrai, nous ne nous attendions pas à voir évoquer en un tel lieu la mémoire irréprochable et sans tache de Sir Louis.

Supposons néanmoins que la chose est exacte, qu'est-ce que cela prouverait, sinon que cet homme illustre aurait commis une faute? Mais, nous l'affirmons, l'accusation n'est rien moins que prouvée par la *Minerve*.

Ainsi donc, 3o. Nos statuts seraient pleins de clauses portant effet rétroactif, par exemple, la loi des aubains.

Outre que la *Minerve* aurait dû indiquer les circonstances de l'origine de cette loi, et nous la prions de le faire, nous avouerons qu'en effet nos législateurs ont quelque fois sanctionné de telles mesures par surprise ou ignorance. Mais n'est-ce pas là qu'est le danger et le mal que nous voulons prévenir? Nos statuts ne seraient-ils pas en effet remplis de ces clauses iniques si le principe de la *Minerve* venait à prévaloir?

Cette sorte de raisonnement a son bon côté : il dispense, au besoin, de la réplique.

1o. Pourquoi appelons-nous le *Nouveau-Monde diffamateur* pour une accusation qui ne peut tirer à conséquence? Si le *Nouveau-Monde* avait demandé conseil à un directeur de conscience avant de poser cette question, il aurait renoncé à la faire. La diffamation est *l'action de perdre la réputation d'un homme.* Or, vous êtes descendu dans le passé de l'Hon. M. Ouimet; après bien de la misère, vous avez trouvé dans sa vie un acte, *qui n'avait rien de mauvais*, mais que vous avez dénaturé, représentant ce monsieur comme le protecteur des *voleurs* et l'auteur d'une tentative *immorale*. Vous ne pouvez pas repousser le titre de diffamateur, parce que la mesure attaquée *n'est pas mauvaise.* Au contraire, c'est parce qu'elle n'est pas mauvaise, que vous êtes diffamateur puisque vous la représentez comme mauvaise. Rien ne justifiait votre intervention dans cette affaire et rien ne vous excuse d'avoir dénaturé le fond même des choses en voulant donner pour mauvais ce qui ne l'est pas.

2o. Pourquoi, après avoir défendu le bill, laissons-nous croire en même temps qu'il est mauvais, puisque nous menaçons le *Pays* de donner le nom de ses auteurs? Il y a autant de bonne foi dans cette question que dans la première.

Tous les six mois, le *Pays* nous revient avec cette éternelle accusation et nous sommes sans cesse obligé de reprendre nos explications. Le *Pays* nous déclarant son opinion que le bill est mauvais, nous savons qu'il condamne d'avance son propre parti, auquel appartiennent ceux qui ont préparé le bill. Nous savons donc que s'il est conséquent, il sera obligé de frapper sur les siens, ou, du moins, de ne plus nous ennuyer avec son éternel refrain. Cela ne nous empêchepas, de tenir tout le temps la mesure de l'Hon. M. Ouimet indifférente à la morale et nous ne prétendons pas, de ces noms, faire un argument de justification. Nous avons déjà dit cela au *Nouveau-Monde*; mais il a eu la bonne foi de ne pas comprendre, afin de se donner une occasion de rappeler au *Pays* qu'il a besoin d'auxiliaire et qu'il serait heureux de son concours. Oh! journal scrupuleux!

A présent, si nous voulions mettre en regard toutes les contradictions du *Nouveau Monde* depuis le commencement de cette discussion, nous n'en finirions plus.

Dans son premier article, le *Nouveau-Monde* est venu en accusateur; dans son second, en simple observateur; dans son dernier, en défenseur de l'Hon. M. Ouimet. En vérité, ne devons-nous pas nous considérer fier de l'avoir fait passer malgré lui partout où nous avons voulu. Voici un extrait de son dernier article :

L'Hon. M. Ouimet, dans sa vie politique, a pris *sur lui la responsabilité* d'une faute véritable : la *Minerve* est forcée de l'admettre, tout le monde l'admet. Mais nous avons toujours cru, et nous croyons encore que dix années de bonne conduite et de bons exemples *doivent faire oublier une faute*, surtout si l'on considère les services qu'a rendu et que peut rendre ce citoyen à son pays dans la haute position qu'il occupe.

Notre peuple est encore trop jeune pour briser ses chefs à une première faute, et ses hommes publics deviendraient trop rares.

Le *Nouveau-Monde* qui poussse la charité chrétienne jusqu'à nous croire menteur tant que nous n'aurons pas donné de preuves palpables, et qui, non content de notre affirmation que M. Ouimet n'est pas l'auteur du bill, veut en avoir les noms, change tout-à-coup de tactique. Il avoue que l'Hon. M. Ouimet n'a fait que *prendre la responsabilité* d'une faute. De plus, il l'excuse en tous points ; il reconnait qu'il ne faut pas réveiller le passé et que *dix années de bonne conduite doivent faire oublier cela.* C'est fort bien, mais dans le numéro du 7 septembre, le *Nouveau-Monde*, pour justifier son attitude, disait :

L'intégrité des hommes publics n'est pas une question peu importante dans une société comme la nôtre, et l'opinion doit être assez saine, assez énergique pour *interdire aux individus* trop gravement compromis l'accès de l'administration et de la magistrature. En ceci, nous croyons exprimer le sentiment général et le vœu de tout honnête citoyen.

. . . . . .

Faire fi de l'accusation, ou s'en servir contre l'accusateur comme d'un volant que deux joueurs se renvoient l'un à l'autre, c'est enseigner au public que cette faute est une simple peccadille, *c'est promettre l'impunité à ceux qui seraient plus tard tentés d'en faire autant ;* et ces deux choses, nous le déclarons, sont contraires aux bonnes mœurs.

Oh! religieux confrère, quel spectacle d'édification vous donnez à nos compatriotes!

Vous avez déjà dit que vous n'avez pas accusé l'Hon. M. Ouimet. Et nous avons répondu que vous mentiez, en citant le texte même de vos accusations. Vous disiez :

. . . . . .

Le *Nouveau Monde*, comme le public en général, a compris, au contraire, que les documents produits dans le dossier dont parle la *Minerve sont d'une nature toute différente de celle que leur prête ce journal.* D'abord le bill de M. Ouimet n'avait pas en vue la protection des honnêtes gens, comme le dit la *Minerve* ; son effet, nous ne disons pas son but spécial, était *de venir au secours des voleurs.*

. . . . . .

Mais *la clause répréhensible est cette* qui étend ses dispositions non-seulement au passé, mais encore affectent les causes pendantes, ne laissait à la cour que la discrétion d'accorder ou de refuser les frais au pauvre malheureux demandeur qui, connaissant dans les bois existantes, avait cherché à faire restituer au possesseur des biens par lui mal acquis.

. . . . . .

Oh aviez vous pris cette *clause répréhensible*, sinon dans vos cartons ou ceux de votre inspirateur, car le *Pays* n'en avait pas parlé?

Pourquoi disiez vous à l'Hon. M. Ouimet que, loin que *son passé fut oublié*, il existait sur son compte :

Des doutes qui n'ont jamais été dissipées ;
La plus grave accusation qui ait jamais été dirigée contre un homme public.

Pourquoi, au lieu de chercher à faire oublier un acte que l'Hon. M. Ouimet a, selon vous, le droit de faire oublier, vous avez *compris*, au contraire, que l'innocence que nous reclamions pour l'Hon. M. Ouimet n'*existait pas?*

Vous avez fait la sourde oreille sur tout cela, car vous n'aviez pas d'explications satisfaisantes à donner. Et nous tenons que vous, le *Nouveau-Monde*, l'organe escamoté du clergé, vous demeurez confondu, honteux, écrasé dans l'ignominie de votre mensonge. Osez en sortir, et nous vous le promettons, vous y entrerez de nouveau, pour que vous en portiez la flétrissure jusqu'au jour où votre réparation d'honneur aura été franche, sincère, ouverte et complète.

Vous avez persisté à dire que vous n'étiez pas accusateur et en présence de cette insigne mauvaise foi, nous avons été obligé de recourir à une ruse de guerre qui nous réussit complètement avec le *Pays* et qui nous a encore réussi cette fois.

Quand nous avons affaire à un ennemi qui combat déloyalement, nous n'avons d'autres ressources que de l'attirer par des feintes sur le terrain qu'il prétend éviter.

Il existe deux bills de l'Hon. M. Ouimet ; nous en avons cité un, le moins susceptible de mauvaise interprétation. Eussions-nous voulu donner le change à l'opinion publique, nous aurions su que la chose nous était impossible, que nous ne serions pas cru et que notre flagrant délit eut été évident, puisque c'est nous-même qui avions appris l'existence du bill de 1849. Mais nous voulions savoir *si* le *Nouveau Monde* pousserait son rôle d'accusateur jusqu'à la fin. De fait, aussitôt le premier bill publié, nous avons entendu le *Nouveau Monde* rugir de colère. Nous l'avons vu lever le masque, entrer en scène armé de toutes pièces en criant au public : *Le bill produit ne prête pas assez à l'attaque ;* nous *voulons quelque chose dont nous puissions tirer scandale ; nous savons d'autre chose nous allons le faire savoir, attendu que les* 10 *années de bonne conduite de l'Hon. M. Ouimet lui méritent l'oubli de cette chose-là. Ecoutez tous, nous pensons que ce bill ruine pour toujours la réputation de M. Ouimet. Nous lui reconnaissons assez de vertus publiques et privées pour qu'il mérite notre courroux.*

C'est ainsi que le *Nouveau Monde* se revèle de plus en plus dans son rôle d'accusateur. Lui seul dans toute cette affaire a recueilli les documents, et fouillé le code pour flétrir notre Honorable Procureur-Général. Vous aviez le limon de l'anguille et vous pensiez pouvoir nous glisser entre les mains. Vous êtes dardé, cloué au pilori, vous ne regimberez plus.

Et maintenant vous venez nous dire, de plus, qu'il ne faut pas *briser l'Honorable M. Ouimet et qu'il a su faire oublier son bill.*

Mais alors, vous n'avez donc eu aucune raison d'intervenir, puisque dans votre numéro du 7, vous donniez pour excuse de votre intervention qu'il fallait *interdire l'accès de l'administration aux individus trop gravement compromis* et ne *pas oublier leurs fautes*, parceque ce serait *promettre l'impunité.*

A vos yeux, il ne peut y avoir d'homme plus compromis que l'Hon. M. Ouimet, puisque contre lui pèse l'*accusation la plus grave qui ait jamais été faite contre un homme d'état* et que cette accusation est vraie puisqu'il *a pris la responsabilité d'une mesure immorale.*

Vous voyez bien que vous êtes dans le désarroi et qu'après avoir accusé, calomnié sans vergogne et sans pudeur, vous avez eu peur de l'indignation publique, vous avez eu peur de l'autorité religieuse qui finira par s'émouvoir de tant d'audace, vous marcherez à tâtons dans les ténèbres de votre mauvaise foi, cherchant à vous retenir à tout ce qui vous tombe sous la main.

Il faudrait beaucoup plus d'espace que nous n'en pouvons donner pour relever tout ce qu'il y a de contradiction et de vicieux dans ce long article. En passant, nous citerons la phrase suivante :

Son unique préoccupation en tout ceci (celle de la *Minerve*), et c'est ce qui a révolté nos amis, a été de nous injurier, d'injurier un *corps respectable*, etc.

Nous n'avons pas de doute que le *corps* du rédacteur du *Nouveau-Monde* peut être respectable ; mais nous nous adressons de préférence à son esprit, et nous ne trouvons pas l'esprit aussi honnête que le corps veut en avoir l'air. Hormis que par corps l'on veuille entendre le clergé. Dans ce cas, nous défions le *Nouveau-Monde* de citer une seule phrase de nous insultant le clergé ; mais nous le défions pour tout de bon. Nous ne connaissons que deux journaux qui savent insulter le clergé, le *Pays* parce qu'il a intérêt à l'insulter, et le *Nouveau-Monde* parce qu'il a intérêt à le défendre. N'est-ce pas le *Nouveau-Monde* qui insultait, il y a quinze jours, l'un des prêtres les plus estimés de ce diocèse, parce que celui-ci s'était permis de lui donner un conseil. Est-ce là l'exemple que nous devons attendre de l'organe prétendu du clergé? Du reste, dans cette question, nous n'avons pu révolter les amis du *Nouveau-Monde* puisqu'il ne lui en n'est pas resté un.

Venons en à l'affaire principale, à l'acte d'accusation produit par le *Nouveau-Monde*, quoique ce digne journal n'accuse jamais. Voici la clause qui diffère du premier bill cité ;

1. L'action pour rescision des contrats pour cause de dol, fraude, violence, lésion, ou de tout autre vice quelconque, soit au fonds, soit à la forme, qui peuvent se rencontrer dans les contrats dans les cas de ventes, échanges ou actes équipollents à ventes, donations ou tous autres contrats, et de lésion du tiers au quart dans les ventes ou partages entre co-héritiers, est déclarée prescrite par deux ans à compter de la date du contrat, ce jour-là compris ; —nonobstant toute loi ou usage à ce contraire.

Il n'y a de différence d'avec l'autre que l'addition des mots *dol* et *fraude*.

Du reste, si on l'exige nous sommes prêt à publier ce bill, par la reproduction duquel nous n'avons pas voulu allonger immodérément le présent article.

Ce qui paraît une proposition hardie en elle-même n'a rien de surprenant, rapprochée de la loi. Si la loi a été d'opinion qu'il fallait prescrire le dol et la fraude par 10 ans, c'est que la société y avait intérêt. En effet, il se serait élevé trop d'incertitude sur les titres de propriétés et les transactions auraient subi beaucoup d'entrave. Une fois ce principe universellement admis, la question du délai n'est plus une question immorale ; elle est légitime et il est naturel que tous ne soient pas du même avis. Ce n'est plus qu'une question d'opportunité. Les uns voudront voir le délai éloigné, d'autres rapproché. Du reste, le *Nouveau-Monde* lui même admet qu'en cela il n'y a rien d'immoral. Il absout l'Hon. M. Ouimet de toute tentative immorale relativement à cette clause. Dans son premier article, après avoir expliqué qu'il s'agissait de changer le délai de 10 ans en 2 ans, il ajoutait :

Jusqu'ici, rien qui *tire à conséquence*, puisqu'il est *possible que ce soit une question discutable de savoir si la prescription dans les cas de fraude pour les meubles n'a pas été trop longue.* Néanmoins, nous devons ajouter que les codificateurs, et beaucoup d'hommes sages avec eux, ont pensé que le terme de la prescription de dix ans n'est pas trop long ; quelques uns sont d'avis qu'il est trop court.

Le *Nouveau Monde* ne niera pas son propre témoignage et en déclarant la clause principale exempte de tout blâme, il finira par absoudre l'auteur du bill même. Il ne se souvenait plus sans doute de cette absolution, quand il a exhumé son acte d'accusation.

Du reste, comme nous l'avons déjà fait voir, la prétention du bill se trouve en partie soutenue par le Code même qui prescrit une partie des fraudes par un an.

1052. Les créanciers peuvent, en leur propre nom, attaquer les actes faits par leur débiteur, en fraude de leurs droits, conformément aux règles prescrites par cette section.

1040. Aucun contrat ou paiement ne peut être déclaré nul, en vertu de quelqu'une des dispositions contenues en cette section, à la poursuite d'un créancier individuellement, à moins que telle poursuite ne soit commencée avant l'expiration d'un an à compter du jour qu'il en a eu connaissance.

Nous insistons donc sur ce point, qu'il est permis de discuter sur un délai une fois le principe accordé, et nous faisons appel aux gens intelligents qui seront de notre avis.

Il ne reste donc que le principe rétroactif sur le quel nous sommes prêts à donner toute la satisfaction possible, qu'il s'agisse d'un procès ou de la tenue illégale des régistres.

Demain, nous aurons à relever d'autres actes insignes de mauvaise foi du *Nouveau-Monde.*

Enfin nous avons quelques renseignements précis sur la mission du Général Butler à l'Ile du Prince-Edouard, et les prévisions que nous exprimons sur les résultats de cette mission, se trouvent à peu près réalisés.

Le cutter *Hugh McCulloch* est arrivé dans la rade de Charlottetown samedi, le 29 d'Août. Il y avait à bord le Général Butler et les Colonels DeKay et Sherman, ses secrétaires, l'Hon. James B. Peck, du Kentucky, l'Hon. L. P. Poland, Juge-en-Chef du Vermont, l'Hon. A. L. Laflin, de Sackett's Harbor, M. G. H. Derby, déjà bien connu par ses travaux sur le Traité de Réciprocité, le Dr. Thayer, de Boston, MM. Pew et Smith, de Gloucester, et enfin M. McLeod, employé au Département du Revenu, natif de la Province dont il s'agissait de se concilier les bonnes grâces.

En l'absence du Lieutenant-Gouverneur Dundas, ils furent reçus par l'Hon. M. Kingsley, Procureur-Général de l'Ile.

Dès lundi, le 31, les négociations commencèrent entre les délégués et les membres du gouvernement. Voici les propositions faites par les hommes d'Etat des Etats-Unis.

Les produits des mines, des forêts, de la terre et des pêcheries de l'Ile,—excepté les animaux, le saumon, le maquereau, le hareng, la morue et les poissons à écailles en boîtes—seraient admis franc de droits aux Etats-Unis ; ceux-ci s'engageraient encore à ne pas imposer de droits plus élevés que les suivants : 87 pour chaque cheval, 85 pour chaque bête-à-cornes, 50c pour chaque veau, mouton ou porc, 50c pour chaque 100 lbs de morue et de maquereau, 25c pour chaque 100 lbs de saumon, hareng et poisson à écailles ; enfin au droit *ad valorem* de pas plus de cinq par cent sur la bière, l'ale, les bateaux et les boîtes, et un droit de pas plus de 10 par cent sur tous les autres produits fabriqués à l'exception des spiritueux et des médecines brevetées.

De leur côté le gouvernement de l'Ile du Prince-Edouard admettrait les vaisseaux pêcheurs des Etats-Unis à tous les droits et privilèges que possèdent ses propres nationaux, et recevrait en franchise tous leurs produits à l'exception du sucre de canne, de la melasse et du tabac.

En même temps, les droits de pilotage, les honoraires des consuls, de phares et de mouillage, seraient abolis dans les deux pays.

On voit que le général Butler n'a pas sacrifié les intérêts de son pays. L'Ile du Prince Edouard verrait la plupart de ses produits acceptés moyennant un droit variant de cinq à quinze par cent, et recevrait ceux des Etats-Unis en franchise, sans compter l'accès qu'elle donnerait à leurs pêcheurs aux plus belles pêcheries du monde.

Rien n'a été conclu, mais les délégués ont remporté l'espoir que si un traité rédigé sur ces données était accepté par le congrès, l'Ile du Prince Edouard et l'Angleterre consentiraient à son application. On verra.

Le mercredi, 2 septembre, un grand dîner a été donné, dans la salle du Conseil Législatif, aux illustres hôtes du gouvernement. Il y avait environ cent cinquante convives.

Le général a prononcé un grand discours, dans lequel il a fait beaucoup d'éloges à la Reine, et a déclaré qu'il ne voulait pas s'occuper des affaires politiques de la confédération : il est resté dans les limites de la question commerciale, que des difficultés particulières l'ont empêché de traiter avec la Puissance du Canada. Il a surtout insisté sur l'importance des pêcheries, et a tâché de faire comprendre que les Etats-Unis avaient presque le droit, en vertu d'anciens traités, de venir à moins de trois milles des côtes, lorsque le droit international indique cette distance comme ligne de démarcation entre la haute mer et la propriété privée de la nation qui habite la côte. Le tout a été couronné d'un tableau frappant de la décadence de la France et de l'Espagne, lorsque l'Angleterre et les Etats-Unis grandissent ensemble dans les inventions, dans l'industrie et le commerce.

Le juge-en-chef Poland a surtout été content de l'air qu'il a respiré dans l'Ile, et il promet que l été prochain il y retournera, en compagnie de sa femme et de ses enfants. Il ne paraît pas trop malin, ce diplomate.

M. Derby a fait une longue histoire sur Cabot qui a donné à cette île le nom de St. Jean, en mémoire de St. Jean qui avait vécu dans une île, qui, probablement, n'était pas celle du Prince Edouard ; il insista également sur la pureté et la fraicheur de l'air consommé dans cette localité, et promet immenement de voyageurs pour les étés prochains. Il a eu la naiveté d'exprimer quelques griefs contre Montréal, parce que cette ville peut devenir la rivale de New York et de Boston.

Tel a été le résultat final de cette excursion. Le *Hugh McCulloch* a levé l'ancre le même soir, et a repris le chemin de Boston.

Nous sommes heureux de voir que tous les préparatifs se font pour faire une digne réception de Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur Sir Narcisse Belleau.

Son Excellence arrivera à Montréal vers 5 heures et demeurera sur le bateau jusqu'à huit heures.

Les autorités militaires lui enverront un détachement pour lui faire escorte.

A 10 heures, Son Excellence arrivera à l'Exposition.

Le soir, Son Honneur le Maire le recevra chez lui.

Mercredi midi, Son Excellence donnera un lever au St. Lawrence Hall.

Le soir, aura lieu un grand concert à la Salle St. Patrice, sous le patronage de Son Excellence.

Le lendemain, jeudi, un déjeûner lui sera donné à 2 heures, à la Salle St. Patrice, aucune salle n'étant disponible au St. Lawrence Hall. Le déjeûner sera servi par M. Hogan. Les cartes pour le déjeuner se vendront $4.

Son Excellence partira le jeudi soir.

Tous les ministres provinciaux se trouveront à Montréal pendant l'Exposition et il y aura assemblée du Conseil.

La Chambre de Commerce de Québec vient d'adresser au Gouverneur-Général une requête demandant que dans le cas du renouvellement du Traité de Réciprocité, il soit stipulé une clause en faveur de l'enrégistrement des vaisseaux Canadiens aux Etats-Unis et leur libre admission dans tous les ports Américains.

Cette demande a déjà été faite plusieurs fois et nous espérons qu'elle recevra la considération qu'elle mérite.

Epouvantable Catastrophe.

Nous référons nos lecteurs d'une manière spéciale à nos colonnes de dépêches pour le recit des désastres occasionnés sur toute la côte du Pérou, par un terrible tremblement de terre en date du 13 du mois dernier. Dans l'espace de cinq minutes, dix à quinze villes florissantes ont été détruites de fond en comble ; plusieurs ont même complètement disparu ; grand nombre de vaisseaux se sont brisés sur la côte ; 32,000 personnes y ont perdu la vie et l'on estime la perte des propriétés à trois cents millions de piastres.

PUBLICATION.

De Montcalm en Canada ou les dernières années de la colonie francaise (1754-1759), *par un ancien Missionnaire.*—H. Casterman, Tournai, J. B. Rolland et fils, Montréal, 354 pages. $0.75

Le nom de Montcalm est célèbre et vénéré entre tous les noms glorieux de notre histoire, et son souvenir fait encore palpiter d'orgueil et de fierté un million de Canadiens-Français. Pendant trois ans, il a soutenu, sur ce coin du monde, une lutte heroïque, gigantesque, inouie. Sans moyens, sans ressources, presque sans soldats, il a lutté pendant cette memorable période, à force de courage contre des troupes de beaucoup supérieures aux siennes, il a lutté à force de dévouement et de sacrifice contre l'affaissement et le découragement de ses compatriotes ; à force de talent administratif contre les trahisons de quelques uns de ses chefs et de ses collègues.

L'histoire de Montcalm est l'histoire de la colonie pendant trois ans. Il a présidé à l'agonie de la puissance française sur cette partie du continent ; il a lui-même commandé ses derniers mouvements, encouragé ses dernières résistances, et il a versé jusqu'à la dernière goutte de son sang, avant que l'ennemi put mettre le pied dans les murs de notre vieille capitale.

Montcalm, dans le cours de sa courte mais glorieuse carrière en Canada, a prouvé qu'il n'était pas au dessous de la mission difficile qu'on avait confiée à son zèle et à son genie ; il a fait tout ce qu'il était humainement possible de faire, et ensuite il est mort pour n'avoir pas à pleurer sur sa défaite.

Les diverses influences qui commandaient, dans la colonie, à cette phase critique, sont du plus grand interêt à étudier. On y trouve beaucoup de grandeur, de patriotisme, de courage, et aussi, d'un autre côté, de honteuses bassesses, un égoisme sans égal, les plus lâches trahisons.

C'est une raison de plus pour saluer avec interêt et reconnaissance la publication d'un livre nouveau rempli de documents d'un très-haut prix et racontant les faits et gestes des derniers acteurs de ce grand drame qui commence à Jacques Cartier pour finir à M. de Vaudreuil.

Le R. P. Martin, S. J., l'auteur de cet ouvrage, a travaillé avec persévérance, avec goût, avec attrait. Il s'est efforcé de faire une œuvre complète et vraie. Il n'a rien négligé, ni les recherches, ni les voyages, ni les études, dans le but de faire mieux ressortir cette grande et belle figure du Général ; il a consulté les personnes, les livres, les archives, les vieux documents ; de précieux papiers de famille auxquels il a eu accès lui ont surtout permis de faire une œuvre nouvelle et de donner à son livre, un cachet de vérité et de perfection qu'il n'aurait pas eu sans cette rare faveur.

Cette histoire commence réellement le 13 mai 1756, au débarquement de Montcalm à Québec. Le 17 mai, la guerre était déclarée, et les hostilités allaient recommencer avec plus de vigueur que jamais.

Ici nous nous permettons, non pas de faire un reproche, mais d'exprimer un regret. On ne connait que peu de chose de Montcalm avant son arrivée dans le pays. On sait bien qu'il appartenait à une famille noble autant par son ancienneté que par ses hauts faits ; lui-même est connu pour s'être plus d'une fois distingué sur les champs de bataille de l'Europe, et notamment en Hongrie, dans la fameuse guerre de la Succession.

L'auteur nous donne bien ces quelques détails, mais nous aimerions à les voir plus nombreux. Cette partie n'entrait pas dans le cadre de l'ouvrage, nous l'admettons, puisqu'il s'agit d'une histoire de Montcalm en Canada, mais nous aurions aimé que l'auteur eut agrandi ce cadre.

Rien de ce qui appartient à nos grands hommes ne doit nous rester étranger, et la vie intime, la vie de l'homme, en dehors du général, est aussi intéressante parfois que les détails qui sont restes les mieux connus par l'influence qu'ils ont eue sur les évenements de l'histoire.

Mais enfin, on nous a donné une *histoire* et non une *vie* de Montcalm ; nous ne pouvons demander qu'on etudie une autre figure que celle de l'homme de guerre.

Le marquis de Montcalm débarqua à Québec le 13 mai 1756, et il est mort le 14 septembre 1759 ; c'est donc moins de trois ans et demi qu'il a passé en Canada. Mais il ne perdit pas de temps, et durant cette période, il laissa des matériaux suffisants pour exercer pendant des siècles les travaux des historiens.

En arrivant dans la colonie, il trouva 2,478 hommes de troupes reglées, 156 volontaires et 918 recrues, en tout, 3,752 hommes. C'est avec cette poignée de braves qu'il devait tenir tête aux troupes nombreuses que l'Angleterre ne cessait de déverser sur ce continent pour y ruiner de fond en comble la puissance française.

Mais il ne se découragea pas. En arrivant à la colonie, il entreprit l'expedition de Chouaguen qui se termina par la prise de ce poste important le 14 août. Dans l'hiver suivant, une expedition fut envoyée au fort Georges, et détruisit une grande quantité d'approvisionnements sur lesquels les anglais comptaient le plus pour leur campagne du printemps.

Dès cette époque surgissaient pour lui d'autres difficultés que celles que lui créait l'ennemi. Au sein même de l'administration française, il y avait beaucoup de froissements, de divisions, de jalousies. Montcalm, precisement parce que son âme était trop grande pour y prendre part, en souffrait plus que les autres. Il en ressentait plus vivement l'amertume, et peut-être aussi en comprenait-il mieux la signification et la portée. Il s'affligeait de voir la colonie livrée à des mains ineptes et malhonnêtes, et il demandait qu'on lui en épargnât le triste spectacle. Il parait être venu en Canada contre son gré, et dans une lettre du 11 juillet 1757, il demandait son rappel, comme une faveur spéciale et personnelle. Il voyait que ses efforts n'avaient pas les résultats qu'il aurait dû en attendre ; ses projets étaient sans cesse dérangés par M. de Vaudreuil ; on lui laissait la responsabilité nominale sans la responsabilité reelle, et il savait que M. de Vaudreuil ne serait occupé que de diminuer la part que les troupes de terre et lui pouvaient avoir au succès, et les charger des evénements qui pouvaient être malheureux."

On comprend tout ce que cette situation avait de difficile et de pénible. Et cependant, il devait la subir jusqu'à la fin ; il ne pouvait s'y soustraire sans mettre en grand danger le salut de la colonie. Tous ses efforts sont dirigés vers l'union, la bonne entente et l'harmonie entre lui et ses collègues. Il aime mieux se sacrifier plutôt que de créer des divisions, et il tâche de suppléer, par son courage et son dévouement, aux nombreuses lacunes de l'administration.

L'auteur a traité longuement et avec beaucoup de details d'un tres-vif interêt, cette partie de l'histoire de Montcalm. Il cite plusieurs de ses lettres dans lesquelles se révèlent tous ses projets intimes, toutes ses difficultés, toutes ses souffrances. Il pensait souvent à sa famille, et il en résultait pour lui un surcroit d'inquiétudes. Avec un traitement de 25,000 livres, il ne lui restait d'autres ressources que sa fortune privée pour le soutien de son rang et de sa position. Il se plaint amèrement d'être ainsi obligé d'entamer le patrimoine de ses six enfants.

Toutes ces représentations sont faites sur un ton plein de dignité, avec une tristesse remplie de résignation. Il a fait son sacrifice, et il est décidé de l'accomplir jusqu'à la fin et de donner, s'il le faut, sa sante, sa vie, même sa reputation et sa fortune. Il disait comme la devise de sa famille : « Mon innocence est ma forteresse. » Il ne recherchait que la conscience d'avoir fait son devoir.

Au printemps de 1758, Montcalm s'occupe de l'expédition de Carillon. Les anglais se preparaient depuis longtemps à s'emparer de ce fort reste si celebre dans les annales de notre province, et Montcalm était bien resolu à ne rien négliger pour les empêcher de réussir.

Mais voyant que les anglais retardaient leurs preparatifs, il resolut de les prévenir et de les surprendre chez eux, et le premier d'août, il partait de Carillon pour le fort Georges, sur le lac du même nom. La capitulation de la place était signée huit jours après.

Le R. P. Martin justifie parfaitement Montcalm des accusations portées contre lui au sujet du massacre des prisonniers anglais, dans cette triste affaire. Carver dans ses *Voyages*, Smith dans son *Histoire de New York*, et Cooper dans le *Dernier des Mohicans*, n'ont pas craint de dire que cette affreuse boucherie avait été approuvée par le général français, ou du moins qu'il n'avait rien fait pour l'arrêter. L'auteur prouve, par plusieurs pieces parfaitement authentiques, que cette accusation n'est qu'une grossière calomnie. Montcalm fit tout en son pouvoir pour reparer le malheur causé par les anglais eux-mêmes, et qu'ils ont pavé si cher. C'est aussi grâce à Montcalm que le massacre ne fut pas plus considerable.

C'est dans l'été de 1758 que Pitt voulait frapper le grand coup. Le Canada devait être envahi par trois endroits à la fois, et le général Abercombie était charge de la voie du Lac Champlain, dont Carillon était la clef. Tout le monde connait le brillant fait d'armes de notre heros, à cet endroit célèbre, qui forme l'un des plus beaux titres de gloire des Français en Canada. Il est raconté, dans le livre qui fait l'objet de cet article, avec une abondance de détails aussi precieux que curieux et intéressants.

Mais si Montcalm avait sauvé la colonie, elle n'était pas pour cela à l'abri d'attaques subsequentes. Le 27 juillet, Louisbourg, dans l'île du Cap Breton, après une heroïque résistance de six semaines, avait dû capituler. Le 28 août suivant, le commandant de Noyan était forcé de rendre le fort Frontenac qui assurait la suprematie des Français sur le lac Ontario. Le sort de la colonie était décidé.

Montcalm voyait clairement toutes les difficultés de sa position et demandait, avec les plus vives instances, que la paix fut signée. Les Français se trouvaient confinés entre le golfe et les lacs. L'ouest venait de leur être enlevé, et ils avaient perdu le Cap Breton.

A l'intérieur, comme le disait Doreil, « il n'y avait qu'une machine mal montée, toujours prête à crouler. » Le traitre Bigot faisait sa fortune et celle de ses créatures en sacrifiant le pays. M. de Pean avait ramassé, en moins de huit ans, de deux à quatre millions ; dans les premiers salons on jouait un jeu d'enfer, pendant que Montcalm sacrifiait sa fortune pour le prestige de son grade, et que tous les officiers voyaient leurs traitements considérablement diminués.

Après la victoire de Carillon, Montcalm avait encore demandé son rappel ; on le lui avait refusé. Dans les circonstances difficiles où il se trouvait, c'était une cruauté. Il ne s'en plaint pas cependant : « Puisque les affaires de la colonie vont mal, écrivait-il au ministre, c'est à moi à tacher de les réparer ou d'en retarder la perte le plus qu'il me sera possible. Je souhaite que mes intentions soient secondees : je n'ose en répondre. »

Il ne disait que trop vrai ; et ceux dont le premier devoir était de seconder ses efforts ne cessaient de donner des preuves de la plus funeste et de la plus coupable apathie.

De Bougainville et Doreil passèrent en Europe dans l'automne de 1758, pour y exposer les besoins de la colonie. Helas ! ils ne trouvèrent que froideur et indifference à la cour de Versailles. Le Canada fut complètement abandonné ; le sacrifice en était resolu. Et cependant, le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre, écrivait à Montcalm qu'il devait, à tout prix, continuer la guerre ; et il manquait de munitions, de vivres, d'argent et d'hommes. Depuis plusieurs mois, on se nourrissait de viande de cheval, et à chaque instant, on était en danger de mourir de faim.

L'été suivant devait être témoin des prévisions de Montcalm. Pitt avait parfaitement réussi auprès du Parlement, et

fer Intercolonial entre la Rivière-du-Loup et Rimouski, Truro et Amherst, Dalhousie et Bathurst. L'ouvrage sera divisé en sections de 15 à 35 milles. Ces soumissions seront ainsi faites à bonne heure afin de permettre aux soumissionnaires d'aller examiner le tracé en ces divers endroits et choisir les parties qui leur conviendront le mieux, avant d'envoyer leur application.

PROVINCE DE QUÉBEC.

Québec, 12.

Le Str. *Secret* est arrivé de Gaspé cette après-midi ; il rapporte que neuf vaisseaux remontent. Il y avait 110 passagers et beaucoup de fret à bord de ce steamer.

Sont arrivés de la mer aujourd'hui : le voilier Polcock, de Glasgow, charbon ; la goélette Sea Bird, Pictou, charbon pour Montréal ; Str. St. Andrew, Liverpool, cargaison générale.

Nos cultivateurs font d'actifs préparatifs pour se distinguer à la prochaine Exposition de Montréal. M. John Taylor, de Ste. Foy, qui a déjà obtenu un premier prix à l'exhibition de Montréal pour des patates, est parti aujourd'hui avec ses produits pour Montréal. C'est l'un de nos plus habiles cultivateurs ; outre les produits du sol, il mène aussi à l'exhibition un magnifique taureau.

La pluspart de nos autres exposants s'empresseront de s'embarquer lundi.

Pointe-aux-Pères, 12.—Le temps est très nuageux et froid ; le SS. *Secret* remontait à 11 p m. La fregatte française la *Desirées* est à l'ancre vis-à-vis d'ici depuis 10 p m. Il fait un léger vent du sud-ouest.

PROVINCE DU NOUVEAU-BRUNSWICK.

St. Jean, N. B., 12.—Deux granges remplies de grains ont été la proie des flammes à Chatam, mercredi dernier.

Jeudi, un convoi a passé sur le nouveau chemin de fer Eastern Extension, de Moncton à Dorchester.

Les clubs de crosse d'Halifax et de Fredericton joueront une partie le 20 du courant.

Sous peu de jours auront lieu des régattes à la ramme, entre les frères Ward et l'équipage du *Paris*.

Le marché aux farines est lourd ; les acheteurs diffèrent leurs achats ; ils s'attendant à une baisse prochaine. Farine sup. no. 1, de 7.25 à 7.50.

LE MEURTRE DE L'HON. Mr. McGEE

PROCES WHELAN.

SIXIÈME JOUR.

Ottawa, 12.—La Cour s'ouvre à 10 heures.

Vu que le témoin Mitchel n'est pas encore arrivé, la Cour s'occupe de quelques autres causes criminelles de moindre importance.

Vers onze heures Mitchel entra en Cour. Il est le même William Miichel qui était ci-devant employé sur le Grand-Tronc et qui a été précédemment arrêté à Ottawa sur accusation de fénianisme.

Quand Whelan fut amené dans la boîte, il paraissait plus abattu que de coutume et semblait avoir perdu son assurance des jours derniers.

A onze heures Son Honneur monta sur le banc après l'appel des Jurés selon la coutume.

Mitchel est assermenté et dit : Je demeure à Toronto ; je me rappelle la mort de M. McGee. Je travaillais alors en qualité d'ébéniste. J'ai passé 18 à 20 ans en Canada, presque tout le temps à Toronto. J'ai déjà été épicier et conducteur sur le chemin de fer du Grand-Tronc. J'ai aussi été à l'emploi du chemin de fer du Nord. J'ai été arrêté à Ottawa après la mort de M. McGee. Je ne savais pas alors qu'il y eut un mandat d'arrestation lancé contre moi ; ce n'est qu'après avoir été arrêté que j'ai su que c'était pour fénianisme. J'ai été près de deux semaines en prison ; pendant ce temps-là j'ai entendu une conversation entre le prisonnier et Doyle. Je ne sais pas à quelle date. C'était le jour que Whelan revenait de la Cour et qu'un nommé Turner avait donné une déposition contre lui. Je ne puis pas dire où Doyle et le prisonnier avaient été enfermés en prison. Je sais que c'était dans le corridor voisin du mien.

Il était six heures du soir antant que j'en puis juger ; je puis dire peu de chose de ce que j'ai alors entendu ; j'étais dans le corridor suivant, mais je pouvais entendre distinctement ce qui se disait ; je crois que les deux corridors sont parallèles l'un à l'autre. J'ai vu Whelan le jour qu'il a été arrêté ; j'ai aussi vû Doyle dans la prison ; Doyle a été pendant 24 heures dans le même corridor que moi ; il n'était pas enfermé dans une cellule en ce temps là. J'étais libre dans le corridor et me tenais près de la porte. J'ai distinctement entendu les voix qui parlaient.

Doyle a dressa à Whelan la question : comment il se trouvait aujourd'hui ; " Whelan répondit ; bien mal, le témoin de Montréal (voulant dire Turner) a donné une très forte déposition contre moi ; mais tant que je pourrai compter sur un bon jury je ne me mettrai pas en peine, car je sais que je serai acquitté." Doyle lui répondit de ne pas s'inquiéter parce qu'il savait bien que rien ne lui serait fait, Alors Slattery, un jeune homme prisonnier dans le même corridor, vint et lui demanda la même question et Whelan lui répéta ce qu'il avait dit à Doyle. Il demanda à Slattery, qui se trouvait là avec lui ? Celui-ci répondit : un nommé Mitchel, Whelan dit alors : " pauvre diable."

Immédiatement après cela, Whelan siffla quelque temps, puis commença à chanter une chanson. Au bout de dix minutes ou moins la conversation continua. Certainement elle n'a pas duré trois heures. Je ne lui ai pas entendu dire qu'il eût pris aucune part dans le meurtre de M. McGee, ou qu'il eût tiré dessus comme sur un chien. S'il l'eût dit, je le lui aurais entendu dire. J'ai prêté serment d'allégeance en 1866. J'ai d'abord refusé de le prêter alors que j'étais au service de la Compagnie de Chemin du Nord ; c'était dans le temps de l'invasion fénienne. J'alléguais que si c'était là l'un des règlements de la compagnie, je prêterais serment ; que dans le cas contraire je refuserais de m'y soumettre, et que personne ne m'y forcerait. Je l'ai ensuite prêté ; j'étais d'abord sous l'impression que c'était une indignité pour un catholique que de prêter un tel serment.

Transquestionné par M. O'Reilly.—Je n'ai pas dis que je marchais d'une extremité à l'autre du corridor ; je me tenais debout vis-à-vis la porte du corridor. C'était entre 5 à 6 heures du soir ; à 6 heures l'on m'a enfermé dans ma cellule. Slattery avait aussi l'usage du même corridor ; Whelan se tenait dans le corridor voisin ; j'ai entendu le prisonnier chanter après la conversation ; je ne me rappelle pas ce qu'il chantait, mais ce n'était pas ces mots : C'était avec la plus grande joie. J'ai entendu parler du meurtre de M. T. McGee ; je jure que quelque fois le prisonnier a encouragé Whelan ; je l'ai entendu ; mais je suis positif à dire qu'aucun couplet de ce genre n'a été chanté à ce moment là par Whelan. Comme je me tenais à la porte de fer de mon corridor, je pouvais entendre la conversation dans les autres corridors. J'ai été à Cincinnati ; la dernière fois que j'ai quitté la ville pour y aller, c'est il y a deux semaines ; j'ai reçu un télégramme mercredi matin dernier de M. O'Donoghue, de Toronto, me demandant de venir ici rendre mon temoignage et que mes dépenses de voyage seraient payées. Je me rendis à Toronto par le train de la nuit dernière ; je devais laisser cette ville par le convoi de cinq heures, mais m'étant trouvé en retard de deux minutes je manquai mon passage. J'ai laissé Toronto hier matin et j'ai vû M. Daniel qui tient hôtel ; j'ai rencontré M. O'Farrell à la station de Kemptville. Le jeune M. Eagleson est aussi venu avec moi de cette station à Ottawa. Je suis positif à dire que la conversation a eu lieu entre cinq et six heures et nous avons été enfermés dans nos cellules immédiatement après.

Ici le detective Cullen fut appelé par le savant conseil et consulté.

Il était alors environ cinq heures et demie continua le temoin ; c'était avant six heures ; je me trouvais dans le corridor en dehors de ma cellule me tenant près de la porte principale à l'extremité du corridor.

A la cour : " Je ne sais pas dans quelle cellule j'étais ; je pense que ça doit être la quatrieme ou la cinquième de la porte principale du corridor, la cellule de Slattery était voisine de la mienne tout près de la porte principale. Je ne puis dire laquelle c'était. Je n'ai entendu aucune conversation pendant que j'étais dans ma cellule.

Ici le témoin descend de la boîte.

M. J. H. Cameron dit alors : tels sont Votre Honneur les témoignages de la défense.

Re-Examiné.—Alexander Powell est assermenté. Je suis gouverneur de la prison. Le seize d'avril j'ai examiné si les portes étaient fermées dans le corridor où Whelan avait été à 5 heures et demie. C'est la coutume de faire cet examen à six heures ; mais je n'ai pas fermé le corridor ce soir là pour une raison particulière parceque j'avais intention d'y mettre Cullen et le témoin Hess en devoir d'écouter la conversation de Whelan. Je jure positivement que le dernier temoin a été enfermé dans sa cellule avant que Cullen et Hess eussent été mis en devoir d'ecouter Whelan.

Transquestionne par M. J. H. Cameron.—Je ne me rappelle pas à quelle heure Whelan a été ramené de la Cour. Je me rendis dans le corridor avant Cullen et Hess et quand j'y fus rendu, je leur fis signe de monter et ils vinrent. M. McIwen est le tourne clef qui a fermé le corridor. Je me rappelle qu'il y avait quatre à cinq personnes dans le corridor avec Mitchell. Je me souviens de lui particulièrement parce que je causais avec lui. Je dis : " bon soir Mitchel — " bon soir Slattery. " Je me rappelle les avoir enfermés ce soir-là à l'heure dite ; ces gens ne pouvaient voir d'un corridor à l'autre. En les enfermant ainsi à cinq heures et demie, j'avais un but particulier ; je puis fermer les portes à ma discretion ; il n'y a pas de règle particulière de fermer à une heure fixée. J'ai suivi en cela mon bon plaisir, et m'en suis tenu à mon plan. Personne n'en savait rien. Le shérif n'en savait rien lui-même une semaine après, malgré qu'on eut commencé à en agir ainsi une semaine avant la nuit en question. Hess se tenait fréquemment dans le corridor durant le jour. Quelquefois je m'y trouvai aussi et Cullen y était ce soir là, pour la première fois. Je voulais que Cullen y fût pour corroborer le temoignage de Hess principalement pour ce qui concernait les deux chansons qui commençaient par ces mots " Ca été avec la plus grande joie que j'ai appris le meurtre du traitre McGee, et j'ai prété ma maison, " et d'autres chansons irlandaises. J'ai pris une note de cela. M. O'Reilly l'a en sa ppssession.

M. Cameron demande cette note à M. O'Reilly ; celui-ci la lui remit en la prenant parmi d'autres mémorandums que le témoin avait identifiés.

A M. Cameron.—Mon devoir de surveillance auquel on fait allusion dans cette note, s'étend à toute la prison.

M. Cameron lit alors le mémoire en le commentant.

Le témoin continue :—Ma femme a écrit le mémoire ensuite et est descendue.

Pendant la lecture du second mémoire, M. O'Reilly ouvrit une lettre qu'on venait de lui remettre en lui recommandant de la lire attentivement, puis il la transmit à M. O'Farrell en s'excusant de l'avoir lu dans son empressement sans remarquer l'adresse. M. O'Farrell en reponse : Oh ! ça ne tire point à conséquence, car je n'ai pas d'affaires privées. Les conseils autour de la table sourient.

M. O'Farrell remet la lettre à M. O'Reilly, alléguant qu'elle ne lui était pas adressée ; alors le messager en cherche le propriétaire.

Le temoin continue alors sa déposition.—Il a été chanté une chanson irlandaise que je n'ai point comprise, et je me suis servi de Cullen parce qu'il comprend l'Irlandais.

Re-examiné par M. O'Reilly.—Je me rappelle la nuit du 16 pendant laquelle Cullen a été placé dans le corridor ; je crois que c'est le soir du jour où Turner a donné sa déposition que Cullen et Hess ont été mis dans le corridor. Cette déposition a été remise dans le bureau en bas ; et j'ai envoye chercher le Sherif.

M. McEWEN, tourne clef de la prison, est assermenté.—Je me rappelle, dit-il, le soir où Cullen et Hess ont été mis dans le corridor ; c'était entre 5 et 6 heures du soir ; les prisonniers ont été enfermés dans leurs cellules avant ce temps-là, vers 5 heures et demie ou environ. Ces corridors se trouvent au premier étage. Je les ai fermés plus à bonne heure que d'ordinaire pour la raison que Cullen et Hess devaient être mis en devoir spécial le même soir.

Son Honneur adressa alors plusieurs questions au temoin relativement à l'exacte position des corridors, à l'heure où on les ferme et à la manière de les fermer.

A M. J. H. Cameron.—Je ne puis me rappeler dans quel temps Whelan a été ramené de la Cour. Je ne puis preciser, mais je crois que c'était un peu avant que les portes fussent fermées.

M. W. H. HAWS est assermenté et dit.—Le shérif m'a demandé hier d'aller à l'Hôtel Russell pour constater si des personnes qui conversent dans le passage à voix basse peuvent être entendu dans l'appartement aux verreries. M. Cullen se trouvait avec moi et M. Dawson. Cullen nous assigna une place, il y a tout près un enfoncement qui sert de lavemain. Il se trouve à environ un pied de la porte, à partir de l'enfoncement ; il y a une fente d'environ un demi pouce de large. Je tournai le robinet et me lavai les mains. Le détective Cullen et M. Burnham sortirent de l'appartement et parlèrent à voix très basse. J'ai entendu bien distinctement ce qu'ils ont dit. La distance qui nous separait n'est que de trois pieds et demi. Je pouvais aussi voir à travers la fente de la porte les personnes qui se trouvaient dans le passage. La porte était alors entrebaillée d'à peu près dix-huit pouces. Je n'ai pas essayé d'écouter alors que la porte était entr'ouverte de dix pouces. C'est le détective Cullen qui a disposé la porte. J'ai fait la même experience, la porte étant ouverte de plus de dix-huit pouces. Je n'ai pu trouver aucune différence dans le son s'échappant entre la porte et le cadre. Cullen a répété la conversation déjà rapportée. Il se tenait debout pendant cette conversation, et à environ deux pieds de l'autre côté de la porte. Pendant que je me lavais, j'avais les mains à environ dix pouces ou un pied de la fente de la porte. C'était d'ailleurs la position naturelle.

Le détective CULLEN est alors assermenté et dit.—Je suis allé hier à l'Hôtel Russell avec le dernier témoin et deux autres. Je les ai fait placer en dehors de la porte, leur disant : Vous êtes pour le quart-d'heure Whelan et Doyle. Je sortis et plaçai l'autre temoin dans la position de Turner alors qu'il se lavait les mains. Je laissai la porte entre-baillée de quinze à dix-huit pouces.

Je sortis alors, et lui parlai à voix basse.

Je répétai la conversation qu'on a déjà rapportée en temoignage. Je plaçai simplement les messieurs en position. Quand le dernier témoin sortit, il me répeta les mots que j'avais prononcés à voix basse. Les filles entrèrent dans la pannetterie et en sortirent dans le même temps. Pendant que le dernier témoin se lavait les mains l'eau en coulant faisait du bruit, et le reste de la déposition de ce témoin n'a différé en rien de celle du dernier.

Transquestionne par M. C. Cameron. J'entrai dans l'appartement aux verrerie en passant par la salle à diner. C'était abréger la distance. J'en sortis par le même chemin. Je ne savais pas que dans le témoignage de Turner ; on avait établi que la porte n'était ouverte que de 10 pouces. La différence entre 10 et 15 pouces ne ferait pas grande différence dans le son. Quand je parlai à voix basse, je parlai aussi d'une manière distincte. Je me tenais debout à environ deux pieds de la porte en face du côté où elle était la plus grande ouverte. Je plaçai les parties avant d'entrer dans la pannetterie. Je les plaçai juste dans le passage. J'entrai alors dans la pannetterie et y plaçai les témoins. Je plaçai aussi un balai d'une manière particulière, de manière que la porte pouvait se fermer davantage.

M. BURNHAM est assermenté et dit : J'étais un de ceux qui accompagnaient Cullen. M. Cullen et moi, nous nous tenions dans le passage en dehors de la porte tandis que MM. Falls et Dawson se tenaient dans l'appartement aux verreries. La porte était ouverte de douze à dix-huit pouces. Cullen me rapporta alors la conversation qui avait eu lieu entre Doyle et Whelan à voix basse. M. Falls était à environ un pied de la porte du premier côté, et nous étions à environ trois pieds de l'autre côté.

M. Cullen parla à voix basse. MM. Falls et Dawson sortirent aussi ensemble et parlèrent à voix très basse ; nous les avons entendus distinctement.

Le savant conseil interrogea à plusieurs reprises différentes le même temoin, sur les mêmes faits les lui faisant répéter souvent, et toujours le temoin dit la même chose.

Le detective O'NEIL est alors assermenté. Il était environ huit heures quand je suis allé chez Madame Trotter le matin du meurtre et je vis une porte cochère.

M. M. C. Cameron objecta. Je m'objecte à cette déposition.

Le DR. HILL est assermenté. Je sais chirurgien consultant de l'hopital Euphémie. La Traice y a été admise le 19 février dernier pour s'y faire soigner d'une blessure que lui avait faite une balle de pistolet.

Ce témoin n'a pas été transquestionné.

DANIEL BUSK est assermenté et dit : " Je connaissais Turner en avril dernier, je me souviens que M. McGee a été assassiné. Turner était garçon d'hotel à l'Hotel Revere. Je me souviens du matin de la mort de M. McGee. J'ai vu Turner ce jour-là, à midi à ou à une heure, à son devoir. Je l'ai aussi vu dans la salle à diner à son poste de bonne heure le matin de ce jour ; vers 7 heures je revenais de voir le corps de McGee.

M. J. H. CAMERON.—C'était le mardi ?

LE TEMOIN—Oui.

M. O'REILLEY—Vous l'avez aussi vu le mercredi ?

LE TEMOIN—Oui.

M. D. SAUGER est assermenté.—Je tiens l'Hôtel Revere et j'en suis l'un des propriétaires. Je connais Turner ; il était employé comme premier garçon d'hôtel à l'époque du meurtre de M. McGee. Je me rappelle que le mardi, le matin de la mort de M. McGee, et le jour suivant, le mercredi, je ne m'informai pas si Turner était présent ou non. Il me donna alors avis qu'il s'absenterait entre 2 et 3 heures, et personne ne me dit qu'il l'eut fait.

M. J. H. CAMERON—Pouvez-vous jurer qu'il n'était pas absent vers 2 heures ?

LE TEMOIN—Non, mais je me rappelle qu'il n'y avait pas de raison pour qu'il le fut et je n'avais pas été informé de son absence.

Ce temoin a été le dernier entendu ; la preuve de la défense a été déclarée close.

Le jure se retira pour prendre quelques rafraichissements jusqu'à une heure et dix minutes.

Ottawa, 12.—Vers midi et demie le jury s'est retiré pour prendre le gouter. A la reouverture de la cour, Son Honneur fit observer aux Jurés, qu'après que l'avocat de la défense leur aurait adressé la parole et que l'avocat de la couronne aurait répliqué selon son droit, lui Son Honneur leur lirait les parties des temoignages qui sembleraient les plus importants en accompagnant cette lecture de ses observations. Si la cour entreprend de tout faire cela durant l'après-midi, il sera bien tard dans la nuit avant que toutes les procédures soient terminées ; alors il s'ensuivra que les deliberations du Jury seront necessairement très limitées, à moins cependant qu'elles ne soient continuées le dimanche : il a cependant été suggéré dans une recente cause en Angleterre de ne jamais recevoir autant que possible le verdict d'un Jury le dimanche. Si tel est le cas et que les jurés doivent rendre un verdict demain, il pourrait s'élever une difficulté de savoir si la cour pourrait ou ou non recevoir un verdict le dimanche. Si le verdict n'est pas pris alors il sera necessaire que le Jury reste enfermé jusqu'à lundi matin sans nourriture, si ce n'est dans le cas qu'il serait prouvé que quelque uns d'entre eux ont absolument besoin de quelque reconfortant ; sans ce cas de necessité absolue les jurés devront s'en passer.

Vu ces raisons ajouta le Juge, je ne crois pas qu'il soit opportun de terminer le procès cette après-midi. Il decida en conséquence d'ajourner la cour jusqu'à lundi matin.

M. J. H. Cameron dit qu'il a confiance qu'instructions seront données aux jurés que la preuve est actuellement terminée et que de plus les membres du jury n'auront aucune communication quelconque avec personne du dehors.

Son Honneur répondit que les Jurés savaient bien qu'ils ne doivent avoir aucune communication avec personne à propos du procès jusqu'à ce qu'il fût fini. Et la cour s'ajourna.

SERVICE DE LA PRESSE ASSOCIÉE

AMERIQUE.

ETATS-UNIS.

New York, 12.—Les bureaux de la compagnie du télégraphe de l'Ouest dans Brooklyn ont subi des dommages hier par le feu au montant de $5,000.

Ce matin le feu a pris dans une immense manufacture de billard, de cinq étages, appartenant à Phelan et Collender ; on ne connait pas encore au juste les pertes, mais en comptant 300 tables de billard déjà faites et les 400 autres en voie de construction ainsi que le coût de la bâtisse, on peut les estimer à $175,000.

Chicago, 11.—Des dépêches de St. Joseph Michigan nous annoncent ce soir que le Capt. Brown les survivants au naufrage du vaisseau *Hippocampus*, au nombre de 14 sont arrivés en cette ville. Ils annoncent que le bâtiment a donné sur un brisant vers trois heures du matin mardi dernier et qu'il a immediatement sombré. Les survivants ont été 35 heures à l'eau ; c'est un voilier qui les a sauvés de leur perilleuse position et les a amenés à Sangabuch, à quelques milles de St. Joseph.

ANTILLES.

New-York, 12.—Une dépêche de Haïti au *Herald* dit que le Cap d'Haïti, le Mole St. Nicholas et Gonaines sont encore en faveur du President Salnave ; les rebelles occupent encore le port de Ste. Marie ; ce qui ne les empêche pas d'avoir subi une sevère défaite à Lecompte. Ils ont aussi abandonné le siége de Port au Prince, laissant aux mains des troupes de Salnave la plus grande partie de leur equipage de campement. Salnave a publié une proclamation par laquelle il donne amnistie à tous les rebelles à l'exception des chefs de la dernière rebellion. Un très grand nombre de rebelles ont profité de cette amnistie. La révolution perd du terrain de jour en jour et la situation de Salnave parait s'améliorer.

New-York, 12.—Le steamer *Weser*, d'Europe, est arrivé.

EUROPE.

(Service du Cable Transatlantique)

GRANDE BRETAGNE.

Londres, 12, 1.20 p.m.—Jour de fête.

Liverpool, 12, 1.20 p. m.—Coton, en baisse de ¼, marché tendant à la baisse ; uplands, 10¼ ; bœuf, ferme ; lard, ferme ; saindoux, tranquille ; viande fumée, haussé à 58s ; marchandise navale et petrole, tranquille ; suif, ferme.

Queenstown, 12.—Le steamer *Cuba*, de New-York, est arrivé.

FRANCE

Paris, 11.—L'empereur Napoléon est arrivé à Fontainebleau, venant de Châlon.

La *Gazette de France* publie une dépêche de M. de Thile Poussain, sous-secrétaire des affaires étrangères, au comte Von Der Galtz, l'ambassadeur Prussien à Paris, annonçant que le Roi Guillaume a émis un ordre de réduire l'armée Prussienne de cent vingt mille hommes. Cette dépêche ajoute que le Roi, par cet acte, désire donner une nouvelle garantie de modération en même temps que montrer sa confiance dans les apparences de paix ; elle ajoute que le roi ne voit rien de menaçant actuellement pour la paix de l'Europe.

DERNIER BULLETIN.

QUATRE HEURES DU MATIN.

AMERIQUE.

ETATS-UNIS.

New-York, 12.—Le rapport officiel du Gén. Meade relatif au meurtre d'Auburn prouve que les precedents rapports qui en ont été publies etaient remplis d'erreurs. Le Gen. Meade a découvert qu'au lieu des mauvais traitements que la rumeur disait avoir été infligés aux prisonniers, ils n'en avaient été que menacés ; les prisonniers ont été bien traités.

Worcester, 12.—Hier, un vol de valeurs représentant une somme de $7,000 a été commis chez un nommé Laflin, épicier. Deux autres magasins dans Millbury, Massachusett, ont aussi été volés, mais l'on ignore jusqu'à quel imontant.

Le *Post* d'aujourd'hui dit que l'or est tranquille ; l'argent est liberalement offert de 3 à 5 par cent. Les valeurs du gouvernement sont fermes, mais actives ; les Erie, en baisse.

Les vapeurs océaniques *City of London* et *Hanza* sont partis aujourd'hui emportant une somme de $27,000 en espèces.

Le change est lourd à 10 et 8⅝ ; et 10 et 9½ pour les meilleures signatures.

Boston, 12.—Aujourd'hui, des hangars destinés à contenir de la glace, appartenant à Osborn. Gage et Cie., ont été la proie des flammes ; pertes, $50,000.

Washington, 12.—Le commissaire des affaires des Indiens a aujourd'hui reçu des dépêches officielles de Montana, lui annonçant que les Indiens sont actuellement plus pacifiques que jamais ; ils n'ont cause aucun trouble dans le mois d'août. Ils ont même promis de s'abstenir de toute depredation contre les blancs.

Springfield, 12.—Les grandes courses à double attelage ont eu lieu aujourd'hui.

La dame du gen. Dix est arrivée ici aujourd'hui à bord du vapeur *Weser*.

L'on a constaté cette après-midi que les pertes souffertes par Phelan et Collendar, par suite de l'incendie de leur grande manufacture de billard s'élèvent à $220,000 l'on ne connait pas le montant de l'assurance. Tous les coffres d'outils des ouvriers ont été la proie des flammes ; c'est une perte de $50 à $100 pour chacun d'eux.

AMERIQUE DU SUD.

PEROU.

New-York, 12.—Le *Guiding Star* d'Aspinwall, publie ce soir le télégramme suivant :

Le 13 du courant, un terrible tremblement de terre a visité les côtes du Perou ; 32,000 personnes y ont péri ; les propriétés détruites sont estimées à $300,000,000. Un bruit formidable et sourd a précédé le tremblement de terre et la mer affreusement agitée s'avançait au loin sur toute la côte.

Arèquipa était une ville de 35,000 habitants ; elle s'est entièrement enfoncée sous terre ; c'est à peine s'il en reste quelque vestige à la surface ; quatre cents habitants ont ici trouvé la mort.

Arica, ville de 12,000 âmes, a aussi été détruite de fond en comble ; pas une seule maison n'est restée debout ; ici cinq cents habitants ont péri. Les vagues de la mer mugissaient et dans leur course effrenée ballayaient les vaisseaux plus loin sur la rive que jamais on n'en a eu connaissance de memoire d'homme. Le voilier américain *Fredonia* a sombré ; tout ce qui était à bord est perdu ; il y avait entr'autres choses une somme d'un million huit cent mille piastres ; le vaisseau *North Naval* a été lancé sur la côte et reduit en poussière ; le Str. americain *Watarce* a été poussé à un demi mille dans l'interieur des terres ; enfoncé dans le sable, il est debout et à sec ; un seul matelot de l'equipage a perdu la vie ; vû son eloignement du rivage, jamais on ne pourra le remettre à flot ; La corvette americaine *Peruvian* a aussi été lancée dans l'interieur des terres ; trente-trois de ses matelots ont perdu la vie ; la goelette americaine *Rose River*, le voilier anglais *Chancellor* et la barque française *Edorardo* sont aussi perdus.

Les villes du nom d'Iquique, Nioquege, Locumba et Pisaqua ont été complètement detruites et sont disparues Plus de 600 personner ont péri à Iquique.

Les marchands americains font des pertes énormes par suite de cet épouvantable catastrophe et la pluspart vont être complètement ruinées.

Sur le territoire où s'élevaient naguère les villes d'Ibassa, de San Pablo, Aruntague et d'Imanten roulent maintenant les ondes profondes d'un lac immense.

Les populations de la plupart des villes ci-dessus nommees ont péri.

Les villes de Pancho, Puellaro et Cochiguadgo sont détruites.

Les cadavres sont si nombreux que les survivants fuient de toutes parts, de peur d'être atteints de la peste que va engendrer la putrefaction de tant de lambeaux de chair humaine.

Le tremblement de terre s'est aussi fait sentir à Guyaquil, mais il n'y a point causé de dommages.

Des lettres reçues de Quito en date du 19, annoncent que des tremblements de terre s'y font aussi sentir à peu d'heures d'intervalle.

Le President a lancé une proclamation ordonnant à tout citoyen de donner tous les soins et les secours possibles aux malheureux survivants du desastre.

Havane, 12.—L'on a appris ici que l'un des plus grands tremblements de terre dont il soit fait mention dans l'histoire, a eu lieu sur les côtes du Pérou et à Cicuador.

Le choc est arrivé le 16 ; il n'a duré que 5 minutes, pendant lesquelles 25,000 personnes ont péri et 30,000 autres se sont trouvés réduits à la dernière mendicité ; la mer s'est soulevée de trente pieds, balayant tout ce qui s'opposait à sa course furibonde sur les côtes.

Les villes d'Arequipa, Iquique, Chala et Chiaga ont été complètement détruites. Les pertes de propriétés entre Tackni et Arica sont estimées à $14,000,000.

Le steamer americain *Kearsage* prêtait secours aux survivants du desastre.

EUROPE.

Service du Cable Transatlantique

GRANDE BRETAGNE.

Londres, 12.—La Reine Victoria est arrivée à Windsor.

FRANCE.

Paris, 12.—Il est rumeur que la Reine d'Espagne a offert 30,000 hommes de troupes au Saint-Siége dans le cas d'une guerre européenne.

Brest, 12.—Le vapeur océanique *St. Laurent* est parti aujourd'hui pour New-York.

ITALIE.

Paris, 12.—Des bandits se sont encore montrés dans les montagnes des environs de Rome.

NAISSANCE.

En cette ville, le 9 du courant, la Dame de P. Bruchesi, marchand, une fille.

DECES.

En cette ville, le 13 courant, Joseph-Alexandre, deuxième fils de Théophile Turgeon, écr., marchand, à l'age de 9 ans et 7 mois.

Les funérailles auront lieu demain, mardi. Le convoi funèbre partira de la demeure de son père, no. 37, rue des Allemands, à 8 heures, A. M., pour se rendre à l'église paroissiale et de là au lieu de la sépulture.

LEVER.

Sir Narcisse Fortunat Belleau, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec, tiendra un lever au St. Lawrence Hall, Mercredi, 16 courant, à Midi.

Par ordre,

ARTHUR TASCHEREAU,
A. D. C.

14 septembre—5

"CARRATRACA!"

THEATRE ROYAL!

J. W. BUCKLAND..... LOCATAIRE ET GÉRANT.

Première Représentation du Nouvel et Brillant Spectacle

WHITE FAWN!

LUNDI SOIR, 14 COURANT,

Avec tableaux nouveaux, scène splendide, nouveau mécanisme, nouveaux costumes, nouveaux décors, nouvelle musique et nouvelle danse.

UN CORPS COMPLET DE BALLET,
Sous la direction du SIG. CONSTANTINE.

Les Premières Danseuses Populaires

MISS E. LEHMAN et MISS NELLIE WHITING.

Prince Buttercup..... Melle Kate Ranoe
Roi Singdong..... Mr. Burns
Lord Tinkie..... Mr. A. W. Young
Princesse Nigressa..... Mme. Buckland
Princesse Daisy..... Melle. Jeannie Gourlay

Cette pièce se termine par une SPLENDIDE TRANSFORMATION DE SCENE, obtenue au moyen d'énormes dépenses et d'une splendeur encore inconnue en Canada.

Prix d'admission :—Loges privées, $1 ; Premières, 75 cts ; Secondes, 37½ cts ; Parterre, 25 cts.

On peut retenir des places réservées au magasin de musique de Prince, Rue Notre-Dame.

Portes ouvertes à 7½ hs. ; rideaux levés à 8¼ hs.

12 sept—905 s k

VENTE PAR ENCAN.

PAR HENRY J. SHAW.

Principal Encanteur pour la vente de Meubles de Ménage, Bibliothèques, Objets d'Art, &c, &c, &c.

S'occupe de la vente de Meubles de Ménage, Bibliothèques, &c.

Grande vente de Bijouterie Française et de Bronzes Dorés directement importés de Paris.

M. SHAW vendra à ses salles d'encan No. 97 Grande Rue St. Jacques, MARDI prochain, le 15 du courant, TROIS CAISSES DE FINE BIJOUTERIE FRANÇAISE, de Paris, consistant en assortiments de Camaieu en boîtes, Jones d'Or, Epinglettes en Camaieu, Boutons de Manches de Chemises, Chaines, Colliers avec croix, Clefs de Montres assorties, Epingles d'écharpes, Montres d'Or et d'Argent, etc. ; Objets en Bronze, à savoir : Chronomètres de Manteaux de Cheminée, 30 jours ; Grands Encriers et accessoires ; Statuettes Bustes de Henri IV, de Cæsar, de Charlemagne Vases, Urnes, Brides de Chevaux, Chandeliers, Boîtes à Cartes, Ecrins à Bagues, à Joyaux, et un lot considérable d'articles de choix.

Vente à SEPT heures chaque soir durant toute la semaine.

HENRY J. SHAW,
4 Encanteur.

LE COUP D'APPETIT.

CEUX QUI TIENNENT MAISON, et qui connaissent la valeur réelle des Marchandises sont invités d'aller examiner les Marchandises de choix chez MORISON.

LE

STABAT MATER DE ROSSINI

ET AUTRES MORCEAUX

A LA

SALLE ACADEMIQUE du COLLEGE Ste. MARIE

RUE BLEURY,

Mardi, le 15 Septembre 1868.

PRIMA DONNA..... MADAME PETIPAS.

SOLI : Mlles Joly, Parent, Morache et Jacques ; MM. Lavoie, Lamothe, Beaudry, Ducharme, Payette, Menard et Laurent.

Chœur du Gésu et Amateurs :

Cinquante Membres

Orchestre de

QUARANTE EXECUTANTS,

Y compris

L'EXCELLENTE BANDE DU 100e REGT.

Chef d'Orchestre..... M. F. H. TORRINGTON.
Directeur Musical..... M. AD. J. BOUCHER.

Entrée, 50 centins. Programme avec texte français, anglais et latin, 10 centins.

14 sept—5

LA DERNIÈRE NOUVELLE A SENSATION.—Ce n'est pas celle du procès de Whelan, mais bien celle du grand étalage de nouveautés pour la saison d'automne chez MORISON.

LE COUP D'APPETIT.

ON DÉFI LA COMPÉTION.—Il n'y a pas d'autre maison en cette ville qui puisse faire competition à celle de MORISON dans ses ventes à bon marché d'objets de Fantaisie pendant la semaine de l'Exhibition.

"CARRATRACA!"

LE BON TON.—Il ne faudrait pas être de bon ton pour ne pas aller chez MORISON quand il vend des Tweeds, des Cachemires et des Doeskins à trente sous et des Etoffes double largeur depuis 50 centins à une piastre la verge.

JARDIN GUILBAULT !

NOUVEL ENGAGEMENT

DE

LA FAMILLE GREGORY.

POUR TROIS JOURS SEULEMENT,

Les 15, 16 et 17 Septembre courant.

PREMIÈRE APPARITION DE

LE PETIT ETIARDO, le grand assensionnistes en Spiral, du Palais Royal, à Londres ;

Les quatre Champions du Gymnase, JEAN, VICTOR, ALBERT et ARTHUR ;

Le PROF. GREGORY, Maitre-Tireur d'Epée de l'Europe, qui donnera des exemples de maniement d'épée longue et courte ;

DELLE. BESSIE GREGORY, Vocaliste, Serio-Comique et Danseuse ;

DLLE. GERTRUDE et sa troupe Elfin de petits chiens Français instruits ;

Le chien Equestre APPOLO, et la chèvre actrice ESMERALDA.

Il y aura deux séances, le jour et le soir à 2.30 P.M. et 8 P.M., y compris l'admission au Jardin, à la Ménagerie et au Muséum.

Admission pour tous seulement 25c ; les enfants au-dessous de 12 ans 12½c.

12 Septembre 1868. 4

"CARRATRACA!"

LES ATTRACTIONS DE LA SALLE A PATINER ET DU PALAIS DE CRISTAL vont trouver une rude compétition, pendant la semaine de l'Exhibition, aux Magasins Est et Ouest de MORISON.

LE COUP D'APPETIT.

NOUVELLE SALLE St. PATRICE.

GRAND CONCERT

Donné

MERCREDI, LE 16 DU COURANT,

Sous le patronage de

SON EXCELLENCE LE LIEUT.-GOUVERNEUR

Sir Narcisse Fortuna Belleau,

ET SOUS LA DIRECTION DE

CALIXA LAVALLÉE,

ASSISTÉ DE

MADAME PETIPAS,

Prima Donna des principaux Théâtres d'Europe, premier prix du Conservatoire, etc, etc,

MELLE COURLEY—Soprano
OSCAR MARTEL—Violoniste
MONS. MAILLET.—Tenor.
MONS. LAMOTHE—Basso
S. MAZURETTE—Pianiste

—AUSSI—

Un Grand Orchestre de 40 Exécutants, &c, &c.

Chef d'Orchestre—F. H. TORRINGTON.

Le tout sous la direction de M. C. LAVALLÉE.

PRIX D'ENTRÉE..... 50 cents.
SIÈGES RÉSERVÉS..... 75 "

On se procurera des cartes au magasin de musique de Prince, rue Notre-Dame, et à la Salle le jour du concert.

14 sept. 4—q p

A CHACUN LE CHOIX.—L'on peut choisir des ETOFFES A ROBES parmi le Fonds de Magasin le plus considérable qui ne se soit jamais vu en Canada de Mar

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU

LIGNE DE LA MALLE ROYALE ENTRE

Montréal et Québec.

A partir de MERCREDI, le 29 courant, les steamers QUÉBEC et MONTRÉAL laisseront le Quai Richelieu, vis-à-vis la Place Jacques Cartier, pour QUÉBEC, comme suit, savoir :

Steamer Québec, Capt. J. B. LABELLE, tous les LUNDIS, MERCREDIS, et VENDREDIS, à SEPT heures P. M.

Steamer MONTRÉAL, Capt. ROBERT NELSON, tous les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, à SEPT heures P. M.

PRIX DU PASSAGE :

PREMIERE CLASSE, Souper et Chambre inclus, $2.00
SECONDE CLASSE 1.00

Les Billets de Passage et les Cabines seront retenus au Bureau, sur le quai Richelieu, près du steamer.

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement spécifiant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÉRE,
Agent Général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, 26, Rue des Commissaires, Montréal, 28 avril 1868.

LA COMPAGNIE DU RICHELIEU

Ligne de la Malle Royale entre Montréal et Québec, et ligne régulière entre Montréal et les Ports des Trois-Rivières, Sorel, Berthier, Chambly, Terrebonne, L'Assomption, Yamaska et autres Ports intermédiaires.

A partir de SAMEDI, le 12 Sept., les Steamers de la Compagnie du Richelieu laisseront leurs quais respectifs comme suit, savoir :

Vapeur QUÉBEC, Capt. J. B. LABELLE, pour Québec tous les Lundis, Mercredis et Vendredis, à sept heures P. M.

Vapeur MONTRÉAL, Capt. ROBERT NELSON, pour Québec, tous les Mardis, Jeudis et Samedis, à sept heures P. M.

Vapeur COLUMBIA, Capt. JOS. DUVAL, pour Trois-Rivières et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis à deux heures P.M., faisant aussi la correspondance avec le Vapeur "Manchester" à Sorel pour Yamaska et les ports intermédiaires.

Vapeur VICTORIA, Capt. CHARLES DALEUY, pour Berthier, Sorel et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis à trois heures P. M.

Vapeur CHAMBLY, Capt. FRS. LAMOUREUX, pour Chambly et les ports intermédiaires, les Mardis et Vendredis à trois heures P. M.

Vapeur TERREBONNE, Capt. L. H. ROY, pour Terrebonne et les ports intermédiaires, les Lundis, Mardis, Mercredis, Vendredis et Samedis, à trois heures P. M. (5)

La Compagnie ne sera pas responsable des montants d'argent ou effets de valeur, à moins qu'un connaissement spécimant la valeur, ne soit signé à cet effet.

J. B. LAMÉRE,
Agent Général.

Bureau de la Compagnie du Richelieu, 26, Rue des Commissaires, Montréal, 11 sept. 1868.

Compagnie de Navigation de l'Outaouais.

STEAMERS DE LA MALLE, 1868

Voyageront tous les jours (les dimanches exceptés) de MONTREAL à OTTAWA, arrêtant à Ste. Anne, Oka, Como, Hudson, Pointe-aux-Anglais, Rigaud, Carillon, Pointe Fortune, Grenville, Portugal, Majors, Papineauville, Browns, Thurso et Buckingham.

Les magnifiques et rapides steamers PRINCE OF WALES, Capt. R. W. SHEPPERD, QUEEN VICTORIA, Capt. A. BOWIE.

Un train laisse la Station St. Bonaventure tous les matins (les dimanches exceptés) à SEPT heures en correspondance à Lachine avec le steamer PRINCE OF WALES—(Déjeuner)—pour Carillon passant par le Lac St. Louis, les Rapides de Ste. Anne et le Lac des Deux-Montagnes. De Carillon par chemin de fer à Grenville, joint le steamer QUEEN VICTORIA —(Dîner)—pour Ottawa.

EN DESCENDANT : le steamer QUEEN VICTORIA laisse Ottawa à 6.30 A. M.; les passagers arrivent à Montréal à 6.45 P. M.

Le confort et l'économie de cette ligne ne peuvent être surpassés, tandis que le voyageur parcourt l'une des routes d'un des plus pittoresques district du Canada et des plus séduisantes pour le touriste.

Les personnes désirant faire un voyage de plaisir obtiendront des billets de retour de Montréal à Carillon, bons pour un jour, au prix du voyage seulement.

Les excursionnistes allant aux célèbres sources de Caledonia seront débarqués à Portugal.

EXPRESS POUR LES PAQUETS tous les jours de bureau à Ottawa et les postes intermédiaires.

On pourra obtenir des billets pour aller, retour et excursion au Bureau, à la Batisse de la Librairie Mercantile, à la rue St. Bonaventure ou à bord des Steamers.

On pourra aussi obtenir des Billets pour aller et retour, à la Station Bonaventure.

Le vapeur des marchés, DAGMAR, Capitaine McGowan.

EN MONTANT—laisse le Bassin du Canal les MARDIS et VENDREDIS à MIDI.

EN DESCENDANT—laisse Carillon les LUNDIS JEUDIS à SIX heures A. M.

R. W. SHEPPERD.

2 mai—198 x

COMPAGNIE de NAVIGATION CANADIENNE

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

ALLANT A

Beauharnois, Cornwall, Prescott, Brockville, Gananoque, Kingston, Cobourg, Port Hope, Darlington, Toronto et Hamilton.

DIRECTEMENT et SANS CHANGEMENT de VAISSEAU.

Cette magnifique ligne est composée des VAPEURS-EN FER DE PREMIERE CLASSE, qui quittent le Bassin du Canal à Montréal, chaque matin, (à l'exception du dimanche) à NEUF heures et Lachine, sitôt l'arrivée du convoi, qui quitte la Station Bonaventure à Midi, pour les Ports sus-mentionnés, comme ci-dessus, savoir :

Spartiate, Capitaine FAIRGRIEVE, Lundi, 7 Sept.
Passport " SINCLAIR, Mardi, 8 Sept.
Kingston, " FARRELL, Mercredi, 9 Sept.
Grecian, " KELLEY, Jeudi, 10 Septembre
Champion " CARMICHAEL, Vendredi, 11 do
Corinthian " DUNLOP, Samedi, 12 Sept.

Se rencontrant à Prescott et à Brockville, avec les chemins de fer de la ville d'Ottawa, Kemptville Perth, Arnprior, etc., à Toronto et Hamilton avec le convoi des chemins de fer de Collingwood, Stratford, London, Chatham, Sarnia, Détroit, Chicago, Milwaukie, Galena, Green Bay, St. Paul, etc., et avec le vapeur "City of Toronto," pour Niagara, Lewiston, les Chutes Niagara, Buffalo, Cleveland, Toledo, Cincinnati, etc.

Les Vapeurs de cette ligne sont SANS RIVAUX et d'après les arrangements qu'ils ont pris, ils présentent aux voyageurs des avantages qu'aucune autre ligne ne peut offrir. Ils passent par tous les Rapides du St. Laurent, et traversent en plein jour le splendide paysage des Mille Isles. On expédie le fret avec la plus grande promptitude, pendant que les prix en sont aussi bas que sur aucun autre vaisseau ordinaire quelconque; les prix sont moindres que ceux du chemin de fer Great Western.

L'on peut se procurer des Billets et toutes les Informations requises de Ed. H. MACLEISH, aux Hôtels et de ROBERT MCEWEN, au Bureau du Fret au Bassin du Canal, et au Bureau No. 75 Grande Rue St. Jacques.

ALEX. MILLOY, Agent.

Malle Royale, Bureau de la Compagnie, No. 74, Grande Rue St. Jacques, Montréal, 25 Avril 1868. 195

Compagnie de Navigation Canadienne.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE.

NOUVEL ET IMPORTANT ARRANGEMENT.

VAPEUR QUOTIDIEN.

Entre Montreal et Valleyfield, Coteau-Landing, Por Lewis, St. Anicet, Coteau du Lac et les Cèdres, et deux fois par semaine a Beauharnois.

Le beau vapeur LORD ELGIN, Capt. Charles B. Dewitt, fera tous les jours (excepté le Dimanche), jusqu'à avis contraire, le trajet de Montreal aux places ci-dessus comme suit, savoir :

EN DESCENDANT,

Partira de St. Anicet à	4.30	A. M.
" Port Lewis	5.15	"
" Valleyfield	6.30	"
" Coteau Landing	7.00	"
" Coteau du Lac	7.30	"
" Les Cèdres	8.15	"
" Beauharnois (Lundis et Jeudis	8.30	"

Arrivant à Montréal à 10.00 A. M.

EN MONTANT,

Laissera le Bassin du Canal, à Montréal, tous les jours, à 12.30 P. M., et Lachine à l'arrivée du convoi parti de la station Bonaventure à 1.40 P. M., arrivant à

Beauharnois (Mardis et Vendredis)	6.30 P. M.
Valleyfield (tous les jours excepté le Dimanche)	11.30 P. M.
Coteau Landing	Minuit.
Port Lewis	1.00 A. M.
St. Anicet	1.45 A. M.

Ce vapeur possède un Ameublement sans supérieur, et offre des facilités et avantages sans précédents, permettant aux Marchands et Cultivateurs de partir de chez eux le matin, de passer six à sept heures à Montréal pour la transaction de leurs affaires, et de retourner le même soir.

Les Passagers, les Marchandises et les Produits Agricoles seront transportés à des prix très-modérés.

Pour FRET ou PASSAGE, s'adresser à bord, au Magasin à Fret, Bassin du Canal, ou au Bureau de la Compagnie, 75 Grande Rue St. Jacques, Montréal.

ALEX. MILLOY, Agent.

Bureau de la Compagnie de Navigation Canadienne, 75 Grande Rue St. Jacques, Montréal, 22 mai 1868. x241

Propriété à Vendre.

PLUSIEURS BONNES TERRES, avec terrain à bois, à Beloeil ; une Prairie dans St. Jean Baptiste ; et un magnifique Verger avec Sucrerie, au Mont St. Hilaire.

Conditions libérales.

J. B. BROUSSEAU,
Avocat,
No 55, Petite Rue St. Jacques.

9 mars—151

Compagnie des Vapeurs Océaniques

DE MONTRÉAL,

Sous contrat avec le gouvernement canadien pour le transport des malles du Canada et des Etats-Unis.

1868 — ARRANGEMENTS D'ÉTÉ — 1868

La Ligne de la Malle de cette Compagnie se compose des vapeurs suivants de 1ère classe à plein pouvoir, construits à Clyde, Steamers en fer à double engin.

Prussian	2500	tons	en construction.
Austrian	2500	"	Capt. Wylie
Germany	3250	"	" Graham
Nestorian	2700	"	Lt Dutfan, R.N.R.
Peruvian	2600	"	Capt. Ballantine
Moravian	2650	"	Capt. Brown
Hibernian	2434	"	Lt. Smith, R.N.R.
Nova-Scotian	2300	"	Capt. Aird
North-American	1784	"	Capt. Hill
Belgian	2400	"	Capt. Grange
Dominion	1600	"	Capt. Allan
Ottawa	1831	"	Capt. H. Wylie
St. David	1670	"	Capt. Watt
St. George	1498	"	Capt. Jones
St. Andrew	1432	"	Capt. Scott
St. Patrick	1397	"	Capt. Trocks

Les steamers de la Ligne de la Malle de Liverpool (partant de LIVERPOOL tous les JEUDIS et de QUÉBEC tous les SAMEDIS, arrêtant à Lough Foyle pour recevoir à bord et mettre à terre les Malles et Passagers pour l'Irlande et l'Ecosse) partiront de QUÉBEC :

Austrian ..... 25 Juillet

Prix du passage de Québec :

Cabines	$70 à $80
Entrepont	$25

Les steamers de la Ligne de Glasgow (partant de Glasgow via Kingston (Dublin) tous les MARDIS; de Québec pour Glasgow directement tous les JEUDIS) partiront de Québec :

Damascus ..... 23 Juillet
Ottawa ..... 30 Juillet

Prix du passage de Québec :

Cabines	$60
Intermédiaires	40
Entrepont	24

Un Chirugien d'expérience est à bord de chaque vaisseau.

Les Cabines ne sont pas retenues à moins d'être payées d'avance.

Pour fret et autres particularités, s'adresser à H. & ALLAN, coin des rues Youville et Commune.

200—a mai.

La Compagnie des Vapeurs de Québec et des Ports du Golfe.

LIGNE DE LA MALLE ROYALE

ENTRE

Québec, le Nouveau-Brunswick et la N.-Ecosse,

TOUS LES MARDIS.

Le magnifique steamer en fer de première classe, le "GASPÉ," Capitaine Thomas Connell, laissera le Quai St. André,

Mardi, le 15 Septembre, à 4 h. P. M.

Pour PICTOU, N.-E., arrêtant à la Pointe-aux-Pères, Gaspé, Percé, Chatham, Newcastle, Miramichi et Shediac.

Il reviendra, laissant Pictou MARDI, le 22 Septembre, à 5 heures P. M.

Les Steamers seront en connection à Shediac avec E. & N. A. R. R. de St. Jean, N. B., et le Steamer de l'Isle du Prince Edouard, et à Pictou avec N. S. Railway pour Halifax.

Prix des Billets de Passage : pour St. Jean N. B. $8 ; Halifax, N. S. $17.50 ; Eastport, $17.50 ; Portland $19.50 ; et Boston $20.50.

Des Billets de retour par les Steamers se vendront à des prix réduits.

Aucun fret ne sera reçu passé midi les mardis. Les exportateurs doivent fournir un état de la nature et valeur de leurs Marchandises, déclarer si elles proviennent de manufacture canadienne ou étrangère, si elles sont en entrepôt ou si les droits sont payés.

☞ Pour prix du Fret et le Passage, s'adresser à

W. MOORE,
Gérant.

399 r

LA COMPAGNIE DE NAVIGATION du Comté de Laprairie.

MONTREAL & LAPRAIRIE

A partir de LUNDI, le 7 Sept, et jusqu'à avis contraire, le vapeur *LAPRAIRIE*, Capt. HEBERT, fera ses voyages comme suit :

Les LUNDIS, MARDIS, JEUDIS et VENDREDIS,
De Laprairie....à 6.00 a.m., 9.00 a.m. et 12.30 p.m.
De Montreal....à 7.30 a.m., 11.00 a.m. et 4.00 p.m.

Les MERCREDIS et SAMEDIS,
De Laprairie à 6.00 a.m. et 12.30 p.m.
De Montreal à 12.00 a.m. et 4.00 p.m.

J. BROSSEAU,
Secrétaire.

8 sept—28 c qm

Chemin de Fer le Grand Tronc du Canada.

1868—ARRANGEMENTS D'ÉTÉ—1868.

Les Trains laissent maintenant la Station Bonaventure comme suit :

POUR L'OUEST :

Express de jour pour Ogdensburg, Ottawa, Brockville, Kingston, Belleville, Toronto, Guelph, London, Brantford, Goderich, Buffalo, Détroit, Chicago et toutes les autres places de l'Ouest, à	8.30	A M
Express de nuit do do	8.30	P M
Train Omnibus pour Kingston et les stations intermédiaires, à	7.00	A M
Trains pour Lachine à * 5.00 A. M., 7.00 A. M, 9.00 A. M., 12.00 (midi), 1.30 P. M., * 4.40 P M, 5.30 P. M. et 6.30 P M.		

POUR LE SUD ET L'EST.

Train Omnibus pour Island Pond et les stations intermédiaires	7.00	A M
Express pour Boston	8.40	A M
Express pour New-York et Boston viâ le Vermont Central	4.30	P M
Express pour New-York viâ Plattsburgh, le Lac Champlain, Burlington et Rutland, à	5.00	A M
Do do do	4.40	P M
Express pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland	2.00	P M
Express de Nuit pour Québec, Island Pond, Gorham et Portland, arrêtant entre Montréal et Island Pond à St. Hilaire, St. Hyacinthe, Acton, Richmond, Sherbrooke, Waterville et Conticook, seulement à	10.10	P M

☞ Chars-dortoirs pour chaque convoi de nuit. Bagage marqué (checked).

Le steamer *Charlotte* laisse Portland tous les Samedis Après-Midi (après l'arrivée du train laissant Montréal le vendredi soir) pour Halifax, Nouvelle-Ecosse, et retournant le Mercredi.

Il y a à bord un comfort excellent pour les passagers et toutes facilités pour le fret.

Les Vapeurs de la Compagnie Internationale, qui sont en correspondance avec le Chemin de Fer le Grand Tronc, laissent Portland tous les Lundis, Mercredis et Vendredis à 5 hs. P. M., pour St. Jean, N. B., etc.

On peut se procurer des Billets à toutes les principales Stations de la Compagnie.

Pour plus de détails et le temps de l'arrivée et du départ de tous les trains aux différentes stations, s'adresser au guichet, Station Bonaventure.

C. J. BRYDGES,
Montréal, 7 sept—255 r Directeur-Gérant.

A Vendre ou à Louer

Une TERRE contenant 30 arpents, sol propre à la culture des légumes, avec quantité d'arbres fruitiers, située sur le chemin de Ste. Catherine, à environ un mille de la barrière du "Mile-End," avec maison et autres dépendances en bon ordre, ce qui en fait une résidence saluhre et agréable.

Le propriétaire recevra avec plaisir toute personne désirant acheter ou louer à visiter les premises, la terre étant à présent couverte de produits, l'on pourrait juger plus facilement de la qualité du sol. Possession pourra être donnée cette automne.

CHARLES GAREAU.

29 août—297 cs p

F. A. QUINN

AVOCAT.

Bureau : No. 38, Petite rue St. Jacques.
Résidence : Longue-Pointe

oct 1867.—a

A VENDRE

QUATRE EMPLACEMENTS

SITUÉS SUR LA RUE CADIEUX

VIS-A-VIS LA PROPRIÉTÉ DU CAPITAINE VOLIGNY

Ces Terrains, qui commandent une vue magnifique de la montagne et qui sont dans une localité des plus saines, mesurent 25 pieds de front sur 76 pieds de profondeur chacun.

Les conditions de vente seront libérales.

S'adresser à

S. GIRALDI,
No. 252, Rue Notre-Dame,
En face de la Côte St. Lambert.

—oo—

AUSSI

UNE PROPRIETE

SITUÉE SUR LA RUE DUBORD

VOISINE DU MARCHÉ AUX ANIMAUX

Sur ce terrain est construite une jolie maison en briques à trois étages, avec une aloage aussi en briques, qui couvre toute la profondeur du terrain. Il y a une grande cour et des batiments sus-érigés.

Les conditions, qui seront faciles, seront connues en s'adressant à

S. GIRALDI,
No. 252, Rue Notre-Dame,
En face de la Côte St. Lambert.

35 mai—221

Transport des Malles.

BUREAU DE POSTE, Montréal, 9 sept. 1868.

Distribuées	MALLES.	Levées.
A. M. P. M.	ONTARIO.	A. M. P. M.
S&H	Ottawa, p. chemin de fer(a)	7.00 7.00
S&H	Province d'Ontario.....(a)	7.00 7.00
5.15	Rivière Ottawa p. vapeur	6.00 .....
	QUÉBEC.	
8.00	Chemin de fer Arthabas. et Trois-Rivières	....
9.30	Do Caug. et Hemmingford.	....
8.00 2.00	Chemin de fer Montréal, Sherbrooke et L. Pond	6.00 1 & 7
8.00	Cité de Québec p. chemin de fer et à Pied	..... 7.00
8.00	Cité de Québec p. vapeur	..... 6.15
8.00	Chemin de fer Richmond et québec	..... 7.00
10.00	Do St. Jean et Rouse's Pt.	..... 3.30
10.00	Shefford et la Jonction du chemin de fer V.	..... 3.30
	MALLES LOCALES.	
9.30	Beauharnois	6.00 .....
	Chambly (aussi 6 A M) et St.	..... 3.15
11.00	Césaire	....
11.00	Contrecœur, Varennes et Verchères	..... 2.00
	Cote St. Paul et Tanneries	....
10.30	Ouest	10.30 .....
9.30 5.15	Huntingdon	6.00 3.30
9.30 5.15	Lachine	6.00 2.00
10.00	Laprairie et St. Lambert	..... 1.00
11.00	Longueuil	6.00 2.00
	New Glasgow, Sault au Récollet	7.00 .....
5.15	collet et Terrebonne	8.30 5.00
8.30 5.00	Pointe St. Charles	....
	St. Eustache, St. Laurent	7.00 .....
8.00	et St. Martin	....
	St Jérome, Ste Rose et Ste	7.00 .....
2.45	Thérèse	....
	St. Jean et Station St Armand	8.00 3.30
8 & 10	Trois-Rivières par la Rive	....
8.00	Nord	..... 1.30
	PROV. MARITIMES.	
	N. Brunswick et Isle P. E.	..... 7.00
	N.-Ecosse—Vendredi, par le *Carlotta* de Portland à Halifax	..... 7.00
	Do Do Mardi, Jeudi et Samedi *viâ* vapeur de Portland à St Jean N B	..... 7.00
	(Chaque malle pour Halifax, d'où se fait l'expédition à l'arrivée des vapeurs de New-York, comprend celle de Terre-Neuve.)	
	ETATS-UNIS.	
S A 10	Albany, Boston, Buffalo, Burlington, N.-York, &c	..... 3.30
S & 10	I. Pond & Portland	..... 1 & 7
S&11	Etats de l'Ouest	7.00 6

INDES OCCIDENTALES.

	Lettres, &c, payés d'avance *viâ* New-York, sont expédiés chaque jour à New-York d'où partent les autres malles :	....
	Pour Havane et Indes Occidentales, *viâ* Havane, tous les Jeudis P. M.	..... 3.30
	Pour St. Thomas, les Indes Occidentales et Brésil, le 25ème jour de chaque mois.	....

GRANDE BRETAGNE.

	Par la Ligne Canadienne ... Vendredi	..... 7.00
	Par do Cunard, *viâ* N.-Y .. Lundi	..... 3.30
	Par Brême (si l'adresse le comporte) *viâ* N.-Y..... Mardi	..... 3.30

(a) Les sacs de la malle par les chars pour Ontario sont ouverts de 8.15 A. M. à 5.15 P. M.
Do do pour L. P. R. ouverts jusqu'à 1.40 P. M.

Les lettres enregistrées doivent être déposées 15 minutes avant la fermeture des malles.

Les boîtes à lettres dans les rues sont visitées à 10.30 A. M., 1.15, 5.15 et 9.00 P. M. Le Dimanche à 9.00 P. M.

A VENDRE.

Les SŒURS GRISES DE MONTRÉAL offrent en vente DEUX ILES sises dans le Lac St. Louis, entre Chateauguay et Beauharnois :

L'UNE connue sous le nom de GRANDE ISLE, contient environ 87 arpens en superficie et beaucoup d'arbres de chêne et bois de différentes espèces.

La SECONDE, connue sous le nom de ISLE RONDE, contient environ neuf arpens en superficie, et est aussi boisée et n'est séparée de la première que par un chenal.

Pour le prix, s'adresser aux propriétaires à Montréal. Un tiers du montant d'achat sera payable comptant et la balance en deux payements annuels.

Des soumissions seront reçues jusqu'au PREMIER OCTOBRE prochain.

31 août 1868—m B 28

Vente par Autorité de Justice.

LUNDI, le 21 Septembre courant, au Bureau du Notaire soussigné, No. 16, Petite Rue St. Jacques, au plus offrant et dernier enchérisseur, sera vendu l'immeuble ci-après décrit dépendant de la succession de feue Marie-Louise Martin dit Ladouceur, en son vivant, épouse séparée de biens d'Etienne Hausselman, commis, de la cité de Montréal, savoir :

Un EMPLACEMENT sis et situé en la dite cité de Montréal, dans le Quartier St. Jacques, de la contenance de 40 pieds de front par 78 pieds de profondeur, plus ou moins, tenant devant à la rue Campeau, derrière à un terrain appartenant ci-devant au dit Etienne Hausselman et maintenant à Léandre Prévost, d'un côté aux représentants Pierre Désautels, et de l'autre aux représentants Doherty, avec deux maisons, dont l'une en bois et l'autre en brique portant le No. 73, et autres dépendances dessus construites, et droit de passage sur le terrain qui le borne en arrière.

Pour les conditions, s'adresser à LÉANDRE PREVOST, No. 72, Rue Campeau, ou au Notaire soussigné.

L. O. HÉTU, N. P.,
16, Petite Rue St. Jacques.

1er sept—256 ts B

AVIS.

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

Messieurs BENJAMIN FRIGON et EDOUARD CASSANT, tous deux Entrepreneurs-Maçons, en société sous les nom et raison de "Cassant & Frigon," donnent avis public qu'ils ont, cejourd'hui, dissous volontairement leur dite société, et que le dit BENJAMIN FRIGON est seul chargé de régler toutes les affaires de l'ex-dite société "Cassant & Frigon."

EDOUARD CASSANT,
BENJAMIN FRIGON.

Montréal le 21 août 1868—256 ts B K

Bureau de la succession de feu GEO. B. SYMES,

No. 9—HALLE AUX BLES—No. 9.

MAURICE CUVILLIER,
Montréal, 8 juillet 1863—260 sm B AGENT.

Province de Québec,
District de Montréal.

Cour Supérieure, Montréal.

No 375.

Dans l'Instance

Le MAIRE, les ECHEVINS et les CITOYENS de de la Cité de Montréal,
Requerants en expropriation sur la Rue St. Paul,
ET
HENRY JUDAH, Ecuier, Avocat et Conseil de la Reine, de la cité et district de Montréal,
Propriétaire.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les requérants ont déposé, au Greffe de cette Cour, la somme de mille neuf cent vingt-deux dollars et quarante-quatre centins, prix et compensation de l'immeuble acquis par eux par voie d'expropriation forcée, et suivant le statut 27e et 28e Victoria, chapitre 69, et dont la description est comme suit, savoir :

Un morceau de terre avec une partie de bâtisse sus-érigée, borné en front ou du côté sud-est par la propriété de R. E. Kimber ; du côté sud-ouest par la propriété de la succession Lunn et en arrière ou du côté nord-ouest par le résidu de la propriété de Henry Judah.

Et il a été ordonné que par un avis à être inséré deux fois par semaine pendant trois semaines consécutives dans deux papiers-nouvelles de cette Cité de Montréal, l'un en anglais et l'autre en français, toutes personnes ayant droit de former opposition sur tels deniers fussent appelées et notifiées d'avoir à le faire par écrit au Greffe de la dite Cour, dans les six jours qui suivront les trois semaines depuis la première insertion du présent avis, pour être procédé sur icelles, suivant la loi.

HUBERT, PAPINEAU & HONEY,
P. C. S.

Bureau du Protonotaire,
Montréal, 2 sept. 1868. 301 B

Hypothèques à Vendre.

TROIS HYPOTHÈQUES DE PREMIÈRE CLASSE (sur titre de *Bailleurs de fonds*) au montant de $4,000. Termes avantageux ; elles peuvent être vendues séparément.

J. B. BROUSSEAU, Ecr.,
55, Petite Rue St. Jacques.

mars—151

1868 FOURNAISES ! GLACIERES ! 1868

Les Soussignés, dont la Maison est si bien connue sous le nom de CREVIER & POITRAS, offrent en vente, au prix de $100 à $200, toutes posées et avec leurs appareils complets, leurs FOURNAISES PERFECTIONNÉES, à leur nouvel et spacieux établissement No. — Rue Notre-Dame, en face de l'emplacement de l'ancienne Eglise des Récollets.

Ces fournaises, brevetées le 6 mai 1866, se chauffent indistinctement avec n'importe quelle espèce de charbon, le coke ou le bois. Leur économie est incroyable, et elles n'ont jamais besoin d'être nettoyées.

Les Soussignés offrent aussi en vente, les fameuses GLACIERES AMELIORÉES, pour des prix variant de $8 à $80, selon les grandeurs. Il suffit de les examiner pour s'convaincre qu'elles offrent des commodités incomparables.

La composition américaine patentée servant de PEINTURE POUR LES TOITS en ferblanc et en zinc, ne saurait être trop recommandée.

Les Soussignés prennent aussi des ordres au dehors pour la confection et la réparation des Toitures, Dalles et Dalleaux, et leur assortiment de Poêles, Ustensiles de cuisine, Ferblanterie est des plus complets, des mieux confectionnés et prêt à être livré aux prix les plus modérés.

Notre Etablissement a été organisé de manière à ne pas être égalé, sous aucun rapport, et une visite rendu à cette Etablissement satisfera chacun de l'exactitude de cet avancé.

CREVIER & POITRAS,
No rue Notre-Dame,

Vis-à-vis l'ancien emplacement de l'Eglise des Récollets.

13 juin—252 sm k

A VENDRE

Un superbe TERRAIN, situé dans la paroisse de Boulstrote, comté d'Arthabaska, contenant deux cents acres en superficie, étant le lot No. 25 dans le neuvième rang du dit township, avec un MOULIN A SCIER, contenant une scie ronde, une scie à déligner, un moulin à bardeaux ; le tout en bon ordre. Le pouvoir d'eau est puissant et capable d'alimenter le moulin dans tous les temps de l'année et la meilleure place pour une tannerie. On peut se procurer du bois très facilement vu sa proximité et son bon marché.

Conditions faciles.

S'adresser à GODFROID PRÉFONTAINE, FILS & CIE, sur les lieux, ou à J. P. PRÉFONTAINE, Station de Beleeil, et à J. R. BRILLON & T. A. HUOT, Notaires, village de Beleeil.

G. PRÉFONTAINE.

Beleeil, 1er sept. 1868.—249—mcp

Compagnie d'Assurance Mutuelle

CONTRE LE FEU

De la Cité de Montréal.

DIRECTEURS :

BENJAMIN COMTE, ÉCR.,

HUBERT PARÉ, ÉCR.,	F. X. ST. CHARLES, ÉCR.
ANDRÉ LAPIERRE, ÉCR.,	J. L. BEAUDRY, ÉCR.
ALEXIS DUBORD, ÉCR.,	NARCISSE VALois, ÉCR.
R. A. R. HUBERT, ÉCR.	JEAN BTE HOMIER, ÉCR.

Le principe sur lequel est basée notre Assurance Mutuelle est certainement le plus économique et le plus sûr ; chaque année l'a prouvé depuis 1820.

Ce système d'assurance a encore l'avantage d'être national, puisque ce sont des Canadiens qui s'y donnent rendez-vous, et se dispensent ainsi d'aller verser leurs primes en des mains étrangères.

D'ailleurs, les compagnies d'assurance basées sur un autre principe, reconnaissent l'excellence du système mutuel, et il ne peut y avoir de danger que dans l'imprudence ou l'inexpérience des administrateurs et de la direction, ce qu'a fort bien compris notre Assurance Mutuelle en choisissant des Directeurs expérimentés, et qui savent comment éviter les inconvénients et parer aux défectuosités qui existaient avant 1859. Ajoutons à cette garantie la prospérité croissante de la société actuelle depuis les quelques années qu'elle existe, et nous sommes certains d'un succès constant et marqué pour l'avenir, et cela sans augmenter les taux d'assurance et qui ne sont guère que la moitié de ceux qu'on exige dans les autres sociétés.

Le Bureau de la Compagnie est au No. 2 rue St. Sacrement.

ALFRED DUMOUCHEL,
Secrétaire-Trésorier,

Montréal 13 octobre,—35 c D

Mademoiselle Bower,

ARTISTE,

No. 105, RUE BLEURY,

PRÈS LA RUE DORCHESTER,

Entreprend toute ESPÈCE DE BRODERIES en OR et en ARGENT, telles que Décorations Militaires et de sociétés, Bannières, Pavillons, Couronnes, etc., etc.

—AUSSI—

Ornements d'Eglise (Romains et Anciens), Chasubles, Aubes, Surplis, Ombrelines, etc.

MLLE BOWER travaille à des prix très-réduits.

3 juin—cm c D 224

POUDRES A BOULANGER

DE

GARDNER

SANS RIVALES

POUR LA PURETÉ ET LE BAS PRIX

DÉPOT ET MANUFACTURE :

375, Rue Notre-Dame, Montréal.

ON SOLLICITE DES DEMANDES EN GROS

L'on fournit de jolies cartes d'annonce.

J. GARDNER,
CHIMISTE ET DROGUISTE,
375, Rue Notre-Dame,
MONTRÉAL.

18 août—287 r

J. D. LAWLOR,

Manufacturier de MACHINES à COUDRE, annonce respectueusement qu'il a été engagé pratiquement dans la fabrication des Machines à Coudre les plus perfectionnées qui aient été employées depuis dix-huit ans, et ayant considérablement augmenté ses moyens de fabrication, il est préparé à fournir une Machine Supérieure et à aussi bas prix qu'aucun manufacturier du Canada. Il tient aussi une grande variété des Machines Américaines suivantes à des prix très réduits. Les Machines dites : Ætna, Howe, Singer, Florence, Wax Thread et Button-hole. Les personnes qui désirent acheter, trouveront des avantages de les visiter avant d'aller ailleurs. Un escompte considérable est accordé aux agents. Demandez la liste des prix et des circulaires. Machines à Cheviller, Machineries à faire les Bottes réparées et améliorées aux Ateliers situés au-dessus du Bureau No. 365 Rue Notre-Dame, Montréal, et 22, Rue St. Jean, Québec.

28 février 145

MACHINES POUR BOTTES ET SOULIERS.

J. D. LAWLOR, seul agent à Montréal pour la vente des Machines à Cheviller de Batterfield et Haven, que l'on fait marcher avec le pied et par la force ; Machines à polir le talon des chaussures ; Machines à enlever, roder et tondre ; Machines à fendre le cuir ; Machines à couper et saisir la semelle ; Frottoirs et Tourneurs pour bottes ; Machines Sidewelt ; Machines à Coudre avec du fil ciré, la vraie Machine à Coudre de Howe et l'Engin de Roper, à vendre chez J. D. LAWLOR, 365, Rue Notre Dame, entre les rue St. François-Xavier et St. Jean, Montréal, et 22 rue St. Jean, Québec.

25 janvier—121 a K c D

Société Permanente de Construction du District de Montreal.

AVIS

Est par le présent donné que la Classe F. de cette société est actuellement éteinte et que les actionnaires de cette classe sont en droit de retirer de suite le montant de leurs parts, et ils ont aussi le droit de les convertir en parts fixes et permanentes sans payer aucune prime.

Par ordre,
P. A. FAUTEUX,
Sec.-Trés.

Montréal, 7 mai 1868—203 a

Acte concernant la Faillite 1864

Canada, savoir :
Province de Québec,
District de Montréal,

COUR SUPERIEURE.

Dans l'affaire de

JOSEPH PARIZEAU & FRÈRE et JOSEPH et STANISLAS PARIZEAU, personnellement,

FAILLI.

Avis est par le présent donné que SAMEDI, le DIX-SEPTIEME jour d'OCTOBRE prochain, à DIX heures de l'avant-midi, ou aussitôt que conseils pourront être entendus, les soussignés feront application à la dite Cour pour en obtenir leur décharge, en vertu du dit acte.

JOSEPH PARIZEAU,
STANISLAS PARIZEAU,

Par leurs procureurs *ad litem*,
POMINVILLE & BÉTOURNAY.

Montréal 4 août, 1868—133 dm B

Acte concernant la Faillite 1864

Province de Québec,
District de Montréal,

COUR SUPERIEURE.

RE

SALVENY alias SALVINIE PAQUETTE,

FAILLI.

Le VINGT-CINQUIEME jour de SEPTEMBRE prochain, le soussigné demandera à la dite Cour sa décharge, en vertu du dit acte.

SALVENY alias SALVINIE PAQUETTE,
Par J. C. LACOSTE,
Son Procureur *ad litem*.

Montréal 20 juillet 1868—B 27 dm B

Avis important aux Cultivateurs

MOULINS A COUPER,
MOISSONNEURS QUI RATELLENT
PAR POUVOIR.

Les